

Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste



Bimestriel - sept. / oct. 2004
N° 56 - 2 €

ASBL - © N° dépôt : 0088398 - Exp. : 49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège

PÉRIODIQUE D'INFORMATION ET DE RÉFLEXION, FONDÉ EN 1994

Sommaire

Le divorce est pour demain
/ A. Patris, p. 2

La bombe est amorcée
/ A. Laurant, pp. 3-8

Un bilan négatif / Chantecler, p. 8

La désunion-vérité
/ M. De Middeleer, pp. 9-11

Nous avons lu / B. Coune, p. 11

Billet sur la Francophonie
/ P. Bertrand, p. 12

Bravo les parlementaires, p. 13

Théroigne de Méricourt, p. 14
Théroigne, la féministe
/ (c.r.: A.M. Lizin) p. 15

L'Europe et le nouveau colonialisme
et Conflit d'intérêts
/ A. M. Campogrande, pp. 16-19

Sport / P. Durlieux, p. 20

Lettre au roi de Jules Destrée,
suite et fin, pp. 21-22

Échos de Flandre
/ J. Goffin, pp. 22-24

Épinglé dans la presse
/ J. Liénard, M. De Middeleer,
pp. 24-27

Les articles n'engagent que leurs
auteurs



Que les mânes d'Eugène Delacroix veillent bien nous pardonner!

Le divorce est pour demain

André PATRIS, directeur honoraire de la Maison de la Francité de Bruxelles

Chiffres à l'appui, le divorce belge ne tardera plus.

Les francophones ne tiennent guère à ce qu'on en parle, insistant à temps et à contretemps sur les obligations d'une mythique solidarité nationale.

La nation belge n'existe pas, confiait naguère Hervé Hasquin, ci-devant président de la Communauté française, au *Vif/L'Express*. Ni non plus "une nation francophone (qui) ne correspond à rien", vient-il de répondre au *Soir* le 18 août dernier! Mais la classe politique d'expression française a toujours fait comme si de rien n'était. Elle jure qu'elle ne cédera pas au chantage flamand, comme si elle avait pour elle la Constitution, un monument d'ailleurs en voie de démolition.

La Flandre a pris les devants. Elle se comporte en nation. Tant et si bien que, ô miracle!, le Sud adopte un langage aux accents blasphématoires. Ne voilà-t-il pas qu'un Elio Di Rupo, président du PS, se campant en victime des Thiois, évoque, au bénéfice des Wallons et des Bruxellois, "l'ensemble des attributions d'une nation"! Et que son lieutenant à la Région wallonne, Jean-Claude Van Cauwenberghe, se permettant de forcer la note, en vient à parler d'un destin national pour les Wallons! Foudroyante évolution à imputer, en toute honnêteté, à ceux qui sont encore nos partenaires du Nord...

* * *

Les statistiques ont leur vertu. A condition de les interpréter correctement dans un contexte politique à présent explosif.

Un des nôtres, Adrien Laurant, s'y est attelé avec bonheur, dans l'analyse intitulée *La bombe est amorcée*. L'ardeur du militant s'allie à la rigueur dans le maniement des données chiffrées dans l'igno-

rance desquelles les électeurs sont tenus. Lapidaire et quelque peu tranchante, la conclusion est qu'il est grand temps de faire le chemin de Namur à Paris. Une fois la cassure de la Belgique (cette construction anglaise) consommée dans les faits sinon dans les textes, il faudra impérativement que les Wallons, anesthésiés par le régime, se donnent une vraie représentation politique à l'instar de celle des Flamands. En d'autres termes, que le parlement de Namur se dote de la capacité de traiter avec la France:

Dans toutes les formations, il est de bons esprits persuadés de la nécessité d'une ouverture en ce sens et qui ne sont pas obnubilés par la hantise de la sauvegarde d'avantages.

Gaulois depuis toujours, les Wallons n'ont pas à mendier. Tout simplement à négocier leur intégration dans une France qui se décentralise, en sachant la valeur que leur confère leur implantation géostratégique aux portes de Bruxelles.

Reste que M. "Jamais la France" s'est disqualifié dans la perspective de conversations avec le pouvoir français. Si la nation belge n'est plus qu'un mythe, la nation wallonne n'est qu'une chimère d'un politicien aux abois. Aux antipodes de ce régionaliste ombrageux, se situent des personnalités résolues à ne pas rater une occasion unique de sortir les Wallons de leur isolement.

* * *

Quant à Bruxelles, il n'y a pas lieu de gémir sur le sort d'une ville qui doit forcément troquer sa fonction de capitale d'un petit État contre celle de siège de l'exécutif européen. Son autonomie devra être garantie. Les Wallons y veilleront pour leur part.

Lundi 18 octobre 2004 à 19 h,

au Sénat, salle Monnerville, 15 ter, rue de Vaugirard 75006 Paris

**sous la présidence de Jean-Yves AUTEKIER, sénateur de Paris,
le Cercle Franco-Wallon organise une conférence-débat sur le thème:**

LE MOUVEMENT WALLON, UNE HISTOIRE VRAIE

Philippe DESTATTE, directeur de l'Institut Jules Destrée, présentera un téléfilm sur

Le Congrès national wallon

des 20 et 21 octobre 1945 à Liège qui vota le "rattachement" de la Wallonie à la France.

Avec la participation de témoins.

RSVP: Claude Jadoul, 6, square Patenne, 75020 Paris; tél./télécopie: 0033(0) 1 43 71 61 09;
courriel: c.jadoul@wanadoo.fr -

La bombe est amorcée

Adrien LAURANT

La difficulté n'est pas, à mes yeux, de vous apprendre ce qui vaut le mieux - je crois qu'en général vous le savez tous fort bien - c'est de vous persuader de le faire.

Démosthène, *Pour la liberté des Rhodiens* (trad. Maurice Croiset)

En Flandre, les résultats des élections du 13 juin dernier contiennent en germe les évolutions politiques les plus explosives. Il importe dès lors de s'interroger sur les conséquences économiques des orientations annoncées par la classe politique du Nord. C'est ce que nous allons tenter de faire ici en jetant un regard lucide sur certains chiffres qui donnent froid dans le dos... ou qui font chaud au cœur, c'est selon. On comprendra plus bas le fondement de cette apparente antinomie.

Un objectif prioritaire de la Flandre: l'autonomie fiscale

Le ménage belge est un peu comme tout ménage: les chiffres peuvent prendre un sens très différent suivant les intentions des deux partenaires, notamment si l'un d'entre eux a déjà projeté de divorcer. Avant d'en venir aux chiffres, penchons-nous donc un instant sur les intentions du partenaire de la Wallonie.

À cet effet, reprenons tout d'abord les termes mêmes qu'a employés Luc Van den Brande, dans son allocution au Sénat à Paris le 9 février dernier, à l'invitation du *Cercle franco-wallon* de Paris, une allocution à laquelle répondait celle du ministre-président Robert Collignon.

L'ancien ministre-président CD&V (anciennement dénommé CVP) disait textuellement: " *Il est essentiel, pour mener une politique responsable, d'avoir aussi une responsabilité fiscale — ce que nous appelons, en Belgique, une «autonomie fiscale» — dont la base est que les impôts directs ressortissent de la compétence des deux États fédérés, et que les deux États fédérés octroient des moyens au niveau décisionnel du «confédéral» pour les tâches qui doivent être effectuées. (...) L'impôt le plus démocratique, c'est bien l'impôt direct. Mais pour, en fait, élargir le substrat économique, il est évident, aussi, que l'impôt des sociétés doit pouvoir être différencié au Nord et au Sud.*"

En Flandre: tous d'accord

Que les choses soient bien claires: ce n'est pas seulement le CD&V / N-VA et son leader, mais bien l'ensemble de la classe politique flamande, tous partis confondus, qui entend appliquer notamment la deuxième de leurs «Cinq résolutions»: l'autonomie fiscale, tant en ce qui concerne l'IPP (impôt des personnes physiques) que l'impôt des sociétés.

Une solidarité transparente, sinon rien

Mais Van den Brande poursuivait: «*Il est nécessaire qu'on se questionne à l'avenir sur la solidarité entre le Nord et le Sud de la Belgique, et ceci dans le*

cadre européen. Je suis donc d'avis qu'il faut respecter et/ou mettre en place trois pactes pour l'avenir des Wallons et des Flamands. C'est (tout d'abord) le pacte de stabilité, qui est essentiel dans le cadre européen. C'est (ensuite) le pacte des autonomies. C'est (enfin) le pacte de solidarité. Mais une solidarité — nous l'avons aussi dit dans les «Cinq résolutions» du Parlement flamand — qui doit être transparente, qui doit être basée sur des éléments objectifs et justifiables (entendez 'vérifiables par la Flandre'), mais (qui doit être) aussi une solidarité réversible (entendez 'résiliable').»

Le coût de la Wallonie et de Bruxelles

Robert Collignon allait, quelques minutes plus tard, apporter lui-même une précision intéressante. L'information avait sans doute, en novembre dernier, paru anodine, mais le ministre-président a bien eu raison de la rappeler: *les Flamands donneraient 3,6 % de leurs revenus aux Wallons et aux Bruxellois*. Il s'agit d'une étude de la Kredietbank (KBC) demandée par le ministre-président flamand de «l'avant-13 juin», Bart Somers (VLD), et parue dans la presse flamande.

L'esprit «Machiavel» ou l'art de pousser «l'autre» au divorce

Dès l'instant où une entité territoriale, composante d'un État, entend remettre en cause les mécanismes de solidarité à l'égard d'une autre entité ou de plusieurs autres, l'État lui-même n'existe plus, quels que soient les symboles divers dont il se pare et qui peuvent, un temps, faire illusion: drapeaux, défilés, «.be», ...

Dans ce qu'on appelle encore temporairement Belgique, cette condition est virtuellement remplie puisque les objectifs de la Flandre sur notre sujet de réflexion sont clairement définis et que ceux-ci, désormais, sont potentiellement, ou peu s'en faut, soutenus par une majorité politique de circonstance et par un conditionnement psychologique collectif puissant. La volonté de divorce est évidente, mais les moyens de pousser la Wallonie à passer la première chez le notaire sont imparables.

Le poids des chiffres

Ceci est démontrable par des chiffres. Les premiers de ceux-ci nous viennent de *Trends-tendances*(1) du 17 juin 2004, dans un article signé Jean-Michel Lalieu, sous le titre «*Montée du nationalisme flamand: la Wallonie peut-elle vivre sans la Flandre ?*»

>>>

Cet article est basé sur l'étude de la KBC, citée plus haut. On y lit (page 44) que «... les transferts financiers de la Flandre vers la Wallonie et Bruxelles se seraient élevés à €5,4 milliards en 2002, dont €2,9 milliards pour les transferts de sécurité sociale (au total, Bruxelles hériterait de €1 milliard en transfert). Des chiffres parfois contestés au sud du pays mais qui seraient sur le point d'être confirmés, selon le quotidien De Tijd, par une étude d'économistes francophones à nouveau demandée par Bart Somers.»

A Paris, Van den Brande avait été gentiment cinglant: *Agissez au lieu de réagir! (...) Qu'avez-vous fait de la solidarité nord-sud depuis plusieurs décennies (...) et qu'avez-vous fait de la solidarité européenne (c-à-d. dans le cadre "d'Objectif 1" pour le Hainaut)?*

Puisque ce sont les gros sous de la Flandre qui permettent de maintenir le niveau de vie de la Wallonie, celle-ci, au mieux, serait placée sous tutelle partielle de la Flandre qui entendrait, bien légitimement - il faut le reconnaître honnêtement - avoir un droit de regard sur la structure économique de la Wallonie, en particulier sur son niveau d'emplois publics. Cette exigence contrarierait fâcheusement les belles et bonnes sources de clientélisme de certain(s) parti(s) politique(s) wallon(s). Le «troisième pacte» prend ici tout son sens; retenons-en les termes: la solidarité "doit être transparente" et se baser "sur des éléments objectifs et justifiables".

Le spectre de la tutelle ou la fermeture du robinet

Le refus des Wallons d'accepter une tutelle, même partielle, sur la Wallonie (appelons les choses par leur nom !) entraînerait une radicalisation de la volonté flamande. Nous voici au pire: la régionalisation brutale de la fiscalité. Les parlementaires flamands veulent l'autonomie fiscale: ils la décréteront, au besoin en s'asseyant sur la Constitution. On sait ce que vaut cette dernière en ces temps de fin de régime. De plus, la Constitution flamande n'est-elle pas déjà prête? La Flandre aurait beau jeu puisqu'elle estime que la solidarité «est réversible»; entendons par là qu'il peut y être mis fin de façon unilatérale... et impromptue. Il suffit d'une crise communautaire, facile à mettre en œuvre par eux, surtout depuis le 13 juin dernier où l'on voit le *Vlaams Blok* brandir sa baïonnette séparatiste dans

les reins des trois partis traditionnels flamands. Mais la baïonnette du VB n'est sans doute même pas nécessaire.

C'est bien vrai que, face à son opinion publique, le corps politique flamand a besoin d'une crise communautaire. Il serait mis alors dans la position qu'il attend et qui est fondée sur une perception identitaire extrêmement puissante, quasiment absente en Wallonie. Et cette position est celle qui lui permettra de fermer le robinet. Nous devrions parler, en fait, de deux robinets au moins: le wallon et le bruxellois. Mais l'analyse chiffrée de cette tactique dépasserait assurément le cadre du présent article.

L'État wallon? Mon œil !

Ces hypothèses sont très sérieuses. Ainsi, le professeur Robert Deschamps (FUNDP à Namur) confie-t-il à *Trends-tendances* : «Elle (la Wallonie) pourrait toujours ajouter des additionnels à l'impôt des personnes physiques. Mais cette option réduirait le revenu disponible des personnes avec comme conséquence que, dès qu'une négociation salariale s'enclencherait, les travailleurs demanderaient des augmentations pour maintenir leur niveau de vie. Or l'augmentation des coûts salariaux serait un handicap en termes de compétitivité pour la Wallonie.»

Un chiffre muet parmi tant d'autres mais ...

Tout cela est bien gentil, ainsi qu'on va le voir au paragraphe suivant. Retenons toutefois une chose évidente: il est exclu d'augmenter le taux d'imposition des entreprises sous peine de porter un coup fatal à la viabilité de ces dernières. Mais l'augmentation de l'IPP et des cotisations sociales donnerait, en fait, des résultats sociaux analogues. Jusque-là, les 5,4 milliards € transfusés du Nord au Sud ne sont qu'un chiffre qui ne ferait ni plus ni moins peur s'il était cent fois plus élevé ou cent fois plus faible. Il en va de même, d'ailleurs, de la dette publique tant qu'elle n'est pas, par exemple, rapportée au PIB ou au nombre d'habitants: 10.600 milliards de francs belges ne disent plus rien à personne, encore moins 262,8 milliards € ! Observons dès lors la répercussion des 5,4 milliards € en Wallonie et à Bruxelles grâce au tableau suivant (2) d'où nous tirons un chiffre capital qui est le rapport entre les 5,4 milliards de la «solidarité flamande» et le total (32.957,80 millions €) des impôts directs et des cotisations sociales pour Bruxelles-Wallonie.

	Bxl-Capitale	Flandre	Wallonie	Belgique	Wallonie + Brux-Capitale
Impôts s/revenus, s/patrimoine,...	3.232,00	22.686,40	10.191,00	36.109,40	13.423,00
Cotisations sociales	4.788,50	31.764,10	14.746,30	51.298,90	19.534,80
TOTAL	8.020,50	54.450,50	24.934,30	87.408,30	32.957,80

Données 2002 (2). Tous les nombres sont exprimés en millions d'euros.

... un rapport hallucinant

Ce rapport est de 16,4% ! Sans aucun doute ce pourcentage est-il connu de certains. Mais alors, diable! pourquoi le cache-t-on? Amis Wallons et amis Bruxellois, continuez à danser sur le lac gelé, tout va bien, vos chefs veillent sur vous!

Il faut bien comprendre la signification de ces chiffres qui sont la clé de ce qui va suivre. Si la Flandre entend avoir l'autonomie fiscale, c'est bien pour en faire usage. Avec l'autonomie fiscale, ce ne serait plus l'État fédéral qui récolterait les impôts et en ristournerait une partie aux Régions et aux Communautés en fonction de leurs compétences propres. Ce seraient, au contraire, les Régions qui exerceraient ce droit régalien et ristourneraient une partie de la collecte des impôts au pouvoir fédéral pour l'exercice des compétences qui lui restent. Dès lors, la Région flamande, au moment de la fixation du budget pour l'exercice suivant, devra prévoir un poste qui pourra s'intituler «Solidarité avec la Wallonie et Bruxelles» ou tout simplement «Charité». Si les choses restaient en l'état, ce poste serait de 5,4 milliards €. C'est une somme très importante, puisqu'elle représente un peu moins de 10 % des impôts directs et cotisations sociales des contribuables flamands. (V. tableau ci-dessus)

Deux blocages

On devine le blocage psychologique, au sein de l'exécutif flamand, au moment de prévoir ce poste lors de l'élaboration d'un tel budget sans ministère. Quoique! C'est vrai qu'il y aurait vraisemblablement un Secrétariat d'État (ou un Ministère de la colonie) chargé du contrôle des affectations des budgets, avec pouvoir coercitif. Ce serait, pour la Wallonie, à prendre ou à laisser: 5,4 milliards € et le contrôle flamand; ou bien ni l'un ni l'autre. C'est fondé.

Mais les obstacles politiques seraient plus dirimants, plus déterminants encore.

Que feraient, en effet, les 32 parlementaires du *Vlaams Blok*, ceux de la *N-VA*, ceux de *Spirit*, et autres indépendantistes rouges, orange ou bleus? On comprend également la pertinence du «droit de regard» (la Belgique l'exerce au Congo) ou, plus crûment, de la «tutelle» de la Région flamande sur les deux autres régions.

Cette situation de blocage est simplement explosive car il suffit d'une crise, même mineure, pour que la Flandre refuse tout ou partie des requêtes budgétaires des deux autres Régions. Dès lors, dans l'hypothèse où la Flandre ferme le robinet de sa «générosité», le couple Wallonie-Bruxelles, s'il entend maintenir les mêmes services aux citoyens (soins de santé, allocations de chômage, routes, enseignement, ...) et s'il ne veut pas toucher - ce qui se comprend - à l'impôt des sociétés ni à la kyrielle des taxes diverses, devra prélever des impôts et

cotisations sociales à hauteur de 5,4 milliards €, c-à-d. ces 16,4% des deux postes contributifs cités. C'est énorme! Sans compter que les «additionnels» - de l'ordre de 8 %, en général - pousseraient les 16,4 % à 17,7 %!

Peut-on vraiment imaginer une augmentation moyenne d'impôts et de cotisations sociales d'une telle ampleur?! Sans compter qu'on ne toucherait pas au taux maximal d'imposition par crainte de provoquer la fuite des capitaux... dorénavant dans d'autres pays que le Luxembourg. On ne toucherait forcément pas non plus aux très petits revenus, lesquels sont souvent d'une totale indécence, tant est honteuse leur modicité. Cela signifie que l'ensemble IPP et cotisations sociales sur les petits et moyens revenus augmenterait de façon sensiblement plus importante encore! Il s'agit bien sûr d'une charge totalement insupportable dans un pays où la pression fiscale est déjà si élevée. Elle entraînerait une altération très profonde du niveau de vie des travailleurs, accompagnée de désordres sociaux d'une ampleur insoupçonnable, c'est évident. Ne perdons pas de vue, non plus, que le «revenu disponible par habitant» (2) (2001) est de 13.218,7 € en Région wallonne, quand il est de 15.404,4 € en Région flamande.

Revoyez la copie!

L'Europe elle-même s'opposerait à une telle aventure puisque la capitale même de l'Europe et son partenaire d'infortune, la Wallonie, verraient dès le départ augmenter le déficit public dans des proportions qui seraient bien au-delà (!) des 4 % (au lieu de 3 % maximum) que s'étaient permis récemment la France, l'Italie et l'Allemagne, trois pays qui délibérément ne respectaient pas les règles rigides et pas très futées du pacte de stabilité inscrit dans le Traité de Maastricht. Le déficit public ne serait pas seulement marqué par son ampleur; il le serait aussi par son caractère récurrent. Cerise amère sur le gâteau: il apparaît de plus en plus clairement que ce chiffre de 5,4 milliards € ira croissant d'année en année, du moins à moyenne échéance.

Un regain de croissance en Flandre

En Flandre, le corps politique n'aurait évidemment aucune difficulté à faire passer cette décision de rupture de la solidarité avec la Wallonie. Car une diminution sensible de la fiscalité des personnes physiques et/ou des cotisations sociales est forcément ... bien reçue par l'électeur! Sans compter qu'un allègement fiscal important ne manquerait pas d'accroître ce qu'on appelle la «consommation des ménages», génératrice d'emplois dans le secteur privé. Le VEV (le patronat flamand), de son côté, ne pourrait qu'applaudir à une diminution de l'impôt des sociétés, une diminution susceptible de doper encore plus la croissance de la Flandre. >>>

Le piège de la dette publique

Ensuite, s'il apparaissait, aux yeux des Flamands, que la Wallonie et Bruxelles s'orientent par entêtement vers l'autonomie (appelons cela plutôt «l'indépendance»), la Flandre serait obligée de mettre en œuvre aussi la régionalisation de la dette publique car elle ne pourrait admettre de ne pouvoir alléger son IPP, son impôt sur les sociétés ou ses cotisations sociales, pour la raison que la dette publique serait menacée d'une nette aggravation née d'une progression spectaculaire du déficit public wallo-bruxellois. En d'autres termes, ce que la Flandre refuserait de donner aujourd'hui d'une main, elle serait obligée de le donner ultérieurement de l'autre main. En 1830, la discussion sur le règlement de la dette commune Belgique-Pays-Bas avait duré 9 ans.

Il faut bien comprendre les notions de «dette publique» et de «déficit public» (appelé aussi «déficit annuel des pouvoirs publics»).

Si, dans un ménage, on a dépensé en un an plus que l'on n'a gagné, il y a «déficit» que, par analogie, nous appellerons ici «déficit privé». Le ménage devra donc avoir recours à l'emprunt avec intérêt débiteur : dans une banque, par exemple, ou chez le voisin ou la tante fortunée. Si, chaque année, le ménage dépasse son budget, il constitue progressivement une «dette» que, par analogie, nous appellerons ici «dette privée». Cette «dette privée» est annuellement alimentée par les «déficits privés», à moins que le ménage n'ait recours à des palliatifs: heures supplémentaires, gain au lotto, recouvrement de créances, vente des biens meubles ou immeubles, révision des taux d'emprunt pour les dettes anciennes,... En cas de divorce, il faut apurer les dettes et, dès lors, s'entendre sur une clé de répartition. Pour un État qui éclate, comme pour un ménage qui éclate, les parties n'ont pas tendance à faire des cadeaux. Le roman d'Hervé Bazin, *Madame Ex*, est un bon exemple.

Dans le cas d'un État, le terme «privé», utilisé pour l'exemple du ménage, est chaque fois à remplacer par «public»: «déficit public» et «dette publique». Depuis le traité de Maastricht, le déficit public ne doit pas dépasser 3 % du PIB, tandis que la dette publique «devrait tendre» vers 60 % de ce même PIB. Dans les pays de la zone euro, les plus mauvais élèves en matière de dette publique sont la Belgique et l'Italie; les meilleurs sont le Luxembourg (!), la Finlande et la France.

Tout porte à croire que, en dépit du pacte de stabilité de Maastricht, la Flandre mettra tout en œuvre pour que la clé de partage de la dette ne soit pas simplement celle des PIB actuels respectifs des trois régions (comme des conjoints qui se séparent et partagent loyalement les dettes au prorata des revenus des deux parties: si l'un des deux conjoints gagne deux fois plus que l'autre, il accepte de

prendre en charge les deux tiers de la dette et laisse le troisième tiers à charge de l'autre conjoint). Pourtant, en toute logique et en toute justice, la Flandre pourrait défendre comme clé de partage soit les poids démographiques respectifs des trois régions, soit les «bénéficiaires» de la dette (ce qui revient au même pour la Wallonie: 32,55 % de la population belge à opposer aux 23,6 % de la part wallonne dans le PIB belge(4)). Il faut savoir que la partition de la dette publique réserve aux Wallons des surprises au moins aussi grandes et aussi désagréables que la régionalisation de la fiscalité. Voir à ce sujet le fascicule *Dette publique et choix politiques pour la Wallonie* (3).

Mais où donc est passé le problème du «papy-boum» ?

Enfin, chacun sait que le problème du «papy-boum» se pose de façon plus aiguë en Flandre qu'en Wallonie. La cause première en est que, pendant la Deuxième Guerre mondiale, les jeunes soldats de Flandre sont revenus dans leurs foyers à partir du mois de novembre 1940 en récompense du refus de combattre dans plus d'une division, alors que leurs «chers compatriotes wallons» ont passé, depuis le 28 mai 40 jusqu'à l'été 45, cinq longues années en captivité et dans les conditions que l'on sait.

La RTBF («La Une») revient périodiquement sur cette question du «papy-boum» particulier de la Flandre - sans d'ailleurs en évoquer les causes (la question est taboue). La dernière fois, c'était le mardi 6 juillet dernier. Et on nous raconte que la Flandre aura plus que jamais besoin de la solidarité de la Wallonie - ignorance? stupidité? ou manipulation? - pour pouvoir faire face au problème de l'accroissement du nombre de retraités, et donc du paiement des allocations de retraite des papys flamands.

Que la RTBF se rassure dans son généreux paternalisme pour la Flandre! Car le solde des flux financiers entre le Nord et le Sud est de 5,4 milliards € au débit de la Flandre et non l'inverse. Cette somme, rappelons-le, représente un peu moins de 10 % des impôts directs et cotisations sociales de la Flandre (voir le tableau ci-dessus). Avec un tel matelas de sécurité, l'élu flamand peut voir venir de façon accueillante la cohorte des papys flamands! Si même, par pure hypothèse de travail, les 5,4 milliards € n'étaient pas là, soyons assurés que la puissante armée de l'électorat indépendantiste flamand passerait, tel un char, sur un obstacle insignifiant qui n'est une montagne que dans l'esprit des Wallons désinformés. La régionalisation intégrale de la Sécu peut donc aller de pair avec celle de la fiscalité, voire de la dette publique.

Chers amis Wallons et chers amis Bruxellois, dansez, dansez encore sur le lac gelé. Vos chefs veillent sans trêve sur vous.

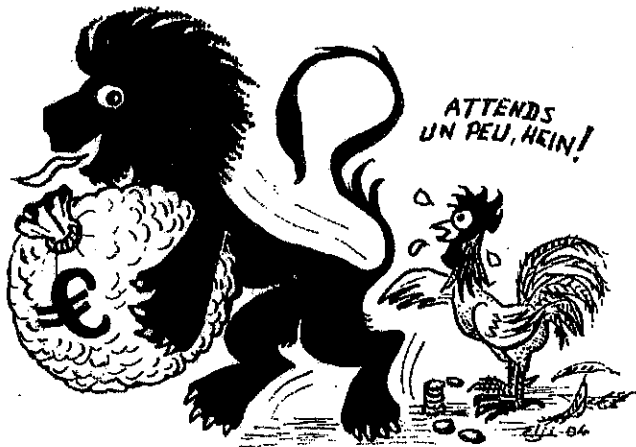
>>>

Le futur a déjà commencé

Tout ceci serait-il pure hypothèse? La régionalisation de la fiscalité en Flandre ne serait-elle qu'une épée de carton suspendue au-dessus de la tête des responsables francophones? Allons donc!

On se souvient de la longue durée de l'accouchement lors la formation du gouvernement flamand après les élections du 13 juin. La RTBF le soulignait, au journal télévisé du 17 juillet, en disant que le VLD avait claqué la porte des tractations par suite de désaccord au sujet de la DLU («déclaration libératoire unique», autrement dit, «l'amnistie fiscale»). La question est immédiate, mais le journaliste ne l'a pas posée: depuis quand la fiscalité est-elle du ressort des gouvernements régionaux? Didier Reynders, le ministre «fédéral» des finances, sait-il qu'il va devoir aller pointer? Il n'en a pas parlé non plus!

Qu'on nous dise aussi pourquoi Louis Michel, le ministre des affaires étrangères, jusque-là si rayonnant dans son rôle d'émule de Jean-Paul II, met un terme à ses voyages en atterrissant dans un fauteuil à Strasbourg alors que le gouvernement fédéral a encore trois ans de mandat.



La préparation de l'opinion publique wallonne

Et en Wallonie, quelle serait l'attitude du corps politique face à un tel séisme qui, pour les Wallons, dépasse presque l'entendement? Louis Michel, notre intermittent du spectacle, au cours d'une de ses interventions quotidiennes à la télévision, reviendra spécialement de Strasbourg pour nous dire, la voix griffée et la tête penchée à 6 heures 10, ce qu'il a (enfin) osé dire au journal de RTL le mardi 29 juin dernier: (si la Flandre réalise son programme électoral,) «nous allons devoir chercher de nouvelles solidarités à l'extérieur». Le mot France a disparu de son vocabulaire, mais il faudra bien qu'il retrouve son dictionnaire des noms propres. Quant au Wallon Elio, il s'est exprimé lors d'un congrès du PS à Gembloux le 14 juillet dernier (une date

prémonitoire?). Il disait textuellement: «Le PS veut préserver l'unité du pays, un pays fédéral. Mais, bien entendu, si les Néerlandophones, dans leur majorité, devaient décider de se passer des Francophones, il faudrait bien que nous en tirions toutes les conséquences. Il faudrait bien que nous prenions entre nous, Wallons et Bruxellois, notre destin plus complètement en main, avec l'ensemble des attributions d'une nation.» Il n'a pas dit «un État».

Emboîtant le pas à celui de son chef de file, Van Cau conclut un article dans *Le Soir* du 19/07/04, par ces mots: «Aux Wallons d'assumer leur destin de nation!» Ce n'était pas vraiment le sens de son livre pré-électoral!

La préparation de l'opinion publique va évidemment se poursuivre. Patiemment. Habilement. Progressivement. À présent que nous savons parfaitement où ils doivent en venir, ce sera un vrai plaisir intellectuel d'apprécier l'évolution des nuances jusqu'à prononcer le nom propre qu'ils ont tu jusque-là car voici qu'il faudra inverser la propagande.

Sauver les instruments de la fidélisation électorale?

Néanmoins pragmatiques, Elio et Big Loulou vont aller chercher Joëlle, non pas, comme cela s'imposerait de façon très urgente, pour élaborer les grandes lignes d'un traité d'intégration économique et politique à conclure entre la Wallonie et la France, mais, préalablement et prioritairement, pour intervenir en bloc à Paris en vue d'essayer de sauver au maximum les systèmes de fonctionnement de quelques «institutions internes» des partis traditionnels: leurs syndicats complices (surtout pour garder le paiement des allocations de chômage), leurs mutuelles sympathisantes, les clés politiques de répartition et de recrutement des agents de l'État, sans oublier les nominations à la RTBF. Tous ces instruments électoraux sont largement testés et offrent le grand avantage d'éviter les risques des débats publics pour lesquels il est nécessaire d'avoir des idées, de la cohérence, un certain pouvoir de persuasion et une bonne connaissance des dossiers. Les trois chefs de file négligent toutefois un élément majeur: la République n'admet pas si simplement ni de tels systèmes de fidélisation de la clientèle électorale ni l'alimentation souterraine des fonds électoraux!

Et la France?

La question vient aux lèvres: dans les conditions économiques que l'on sait, et qui, on peut le dire, sont passagèrement difficiles, la France voudra-t-elle de nous? La réponse est claire comme un matin de printemps: ce que la Flandre pouvait faire pour nous, la France entière le pourra! Et cette fois, ce sera pour toujours.

>>>

Rêvons un peu

Dans *Trends-tendances*, J.-M. Laliou termine son article par cette phrase, sans aucun doute faussement naïve: «Aujourd'hui, toute l'énergie du monde politique francophone devra être utilisée pour faire comprendre à la Flandre que, pendant un siècle, jusqu'au milieu des années 60, c'est la Wallonie qui a assuré la solidarité nationale par des transferts vers le nord du pays.» Évidemment la Flandre n'en est plus aux sentiments; surtout pas celui de la pitié!

Aujourd'hui, quelques dizaines de milliers de Wallons, dont de rares personnalités politiques, savent qu'il est grand temps de faire le chemin de Namur à Paris. Car une bombe est maintenant placée sous la Belgique. Elle est amorcée. Et il ne

faudra plus cent mois avant qu'elle n'explode!

(1) *Trends tendances*, 29e année, n° 25, 17 juin 2004, Roulers.

(2) *Institut des comptes nationaux. Comptes régionaux 1995-2002*. Banque nationale de Belgique. Publié en mars 2004.

(3) LAURANT A. *Dette publique et choix politiques pour la Wallonie*. 12p., 2001, 2e éd., édité par *Wallonie-France*. Voir aussi Y. de Wasseige, *Avenir de la Wallonie et poids de la dette publique dans Wallonie-France*, n° 39, nov.-déc. 2001.

(4) SERVAIS G. & THIRY B., *Le développement économique et social de la Wallonie: l'évolution des forces et faiblesses entre 1999 et 2004*. Univ. de Liège et CIRIEC, juin 2004, 136 p.



Quand, effrayés par la marée Monsanto du nationalisme flamand, les dirigeants wallons en viennent à envisager un recours à la nation (laquelle, bon Dieu!) comme ultime planche de salut, on est bien amené à se demander à quoi a bien pu servir la Communauté française.

A peu près à rien sur le plan interne. Jean Rey le disait déjà en 1983, dans les colonnes de la *Revue générale*: "La Wallonie en a-t-elle tiré un profit quelconque? Honnêtement, je ne le crois pas. Et Bruxelles à mon avis non plus. Si, pour nous, la Wallonie représente quelque chose de très réel, nous n'avons guère conscience de ce qu'on appelle la Communauté française".

Vingt ans plus tard, ce n'est plus en termes de profits mais de dégâts qu'il faut dresser un bilan.

La Communauté aurait pu amorcer et mener un débat sur l'avenir de sa composante majeure. Il n'en a rien été, ses mandataires politiques jouant sagement le jeu de la Belgique en version fédérale et attentifs à ne pas s'aventurer sur un quelconque terrain glissant. Les Wallons y

Un bilan négatif

ingurgitent leur dose de chloroforme alors qu'au nord, les Flamands, forts de la fusion entre Communauté et Région, ont mis sur pied un véritable parlement national, soudé par une volonté d'autonomie radicale.

La fin de la Belgique de Papa mène tout droit à un éclatement du royaume. La solidarité entre Wallons et Bruxellois, qui ne peut être mise en cause, doit s'exprimer sous une forme nouvelle qui laisse à la Wallonie les mains libres dans l'espace de l'Union européenne.

Wallonie, nouveau morceau de France? Aux parlementaires timorés qui frémissent à cette évocation, rappelons qu'elle a été prudemment évoquée par Jules Destrée en personne au congrès wallon de Liège, en 1905: "On me comprendrait très mal si l'on déduisait de mes propos que ce morceau de France doit être rattaché politiquement à la mère patrie".

Avec des précautions oratoires, Destrée, 100 ans plus tôt, posait clairement, aux Wallons, le problème clé de leur avenir: sur quelle base nouvelle établir leur rapport vital à la France? Un autre congrès, tenu au lendemain de la

libération, demandait, dans un premier vote aussitôt qualifié de sentimental, le rattachement et se résignait, sous la pression des pontifes du régime, à réclamer l'instauration du fédéralisme. On en connaît le résultat: nous sommes au bord de la rupture. Les choses vont même si mal que les vainqueurs des élections régionales s'interrogent sur l'utilité d'un recours à une notion méconnue, celle d'une nation rempart contre la voracité de la Flandre.

Quelle nation?

De la nation française, dont nous sommes, à l'État français, dont nous ne sommes pas, il est une marge que les bénéficiaires, à tous les échelons de la société du système mis en place en 1830 répugneront à effacer.

Nécessité pourtant fait loi. Devant l'orage qui gronde, le premier pas est fait en direction d'une nation à l'identité floue.

A quand le deuxième? La Flandre, tout à ses objectifs nationaux, va obliger la classe politique du Sud à se dévoiler. Contrainte qui n'aura, hélas!, rien de glorieux.

Chantecler

La désunion-vérité: choc et défi

Marc DE MIDDELEER, docteur en droit, UCL

La Belgique, un trompe-l'œil institutionnellement alambiqué: tout en façade, tout en décor, pompes de la famille de Saxe-Cobourg à l'appui. Car il faut garder raison. Sur la scène sociale et politique — celle qui détermine les conditions de vie des gens — les jeux sans merci de l'arène se préparent fiévreusement. Ce sera l'assaut redoublé de la nation flamande au détriment de ces "Belges", les vrais selon César, c'est-à-dire des Celtes, ces Gaulois historiques, ces "Wallons", cette communauté française dont la *Vlaamse Gemeenschap* ne se sent, à vrai dire, guère compatriote et manifestement pas solidaire. Sauf, bien sûr, en paroles, question de ne pas gâcher trop son image déjà écornée à l'international.

Le scénario belge, écrit depuis l'origine, se précise en dépit des diverses tartufferies. La Flandre quasi unanime ne proclame-t-elle pas aujourd'hui sans vergogne sa détermination de "s'alléger du fardeau wallon"?

La Wallonie au temps de sa grandeur et prospérité l'a-t-elle fait de la Flandre 130 ans durant, de 1830 à 1960? Certes non, mais cela est tu et le Flamand, ce "martyr autoproclamé" par complexe social, mais aussi aujourd'hui à ses fins de propagande nationaliste, a la mémoire remarquablement sélective. Ses revendications égocentriques y trouvent une justification frelatée, jusque dans certaines têtes "belges" wallonnes, preuve de la pénétration insidieuse des thèses flamingantes dans l'ensemble du royaume.

Le constat reste indiscutable: État binational depuis sa création, la Belgique n'a pas réussi à se rassembler (sauf à l'extérieur dans l'entreprise coloniale arrêtée en 1960 et, de manière imparfaite, dans le rejet de l'agresseur prussien ou nazi des deux guerres mondiales).

L'appel du 13 juin

Le vote du 13 juin 2004 sera **historique** par sa netteté et ses effets. Les suffrages du peuple flamand vont aux chantres et promoteurs d'un État autonome flamand. En tête, le parti séparatiste et xénophobe *Vlaams Blok*, suivi par les fidèles du *CD & Vlaams*, démocrates-chrétiens indépendantistes sous l'AOC "confédéraliste", eux-mêmes alliés aux séparatistes à visage découvert du N-VA.

Le pouvoir nationaliste est bien mis en selle, aiguillonné par la surenchère du *Blok* en constante progression.

L'appel populaire en Flandre ne peut plus tromper personne: il faut la pleine autonomie de la Flandre et la soumission de la Région de Bruxelles, sa

"capitale" (!) à son *imperium*.

Et les plans d'action sont fin prêts et ils convergent aux niveaux du pouvoir fédéral "belge" et de la Communauté flamande: pour une nouvelle révision de la Constitution du royaume au Forum institutionnel d'une part, et l'exigence, d'autre part, du gouvernement flamand de voir rencontrées les revendications nationalistes de la Résolution du parlement flamand de 1999, amplifiées en 2003 par le Président de Flandre, Patrick Dewael, "le modéré", et encore durcies sous l'égide du Président confédéraliste Yves Leterme, maintenant intronisé.

Bien que cela soit évident de longue date, l'analyse de Bénédicte Vaes (*Le Soir*, 26/07/04) mérite d'être rappelée: " *'Meer Vlaanderen' ! Plus de Flandre! C'est un des mots d'ordre du nouveau gouvernement constitué au Nord. (...) L'accord flamand évoque la nécessité incontournable de disposer de 'paquets homogènes de compétences'. C'est une expression plus élégante que l'ancienne terminologie selon laquelle la Flandre voulait décentraliser nombre de matières dans le simple but de 'mettre fin aux flux de milliards qui coulent du Nord vers le Sud'. Scinder ou homogénéiser? Dans la pratique, cela revient au même. Mais la justification est différente. On parle de mener des politiques cohérentes et d'efficacité. On se garde bien de dire que l'on veut rompre des solidarités.*"

Déclaration de guerre et non-droit

Et puis, il y a cette véritable "déclaration de guerre" à quiconque parle ou aime le français dans le grand Bruxelles et l'arrondissement Hal-Vilvorde. Le plan d'attaque est publié et le ver flamingant est introduit dans la pomme: voilà "*Minder frans, meer Brigitte*" Grouwels, ministre dans la métropole française de Bruxelles. "Moins de français, plus de Brigitte"! Heureusement que, confiante, la France a obtenu par un traité signé en 2000 "*l'engagement des Flamands de développer (!) la langue et la culture françaises sur le territoire flamand*", nous écrivait l'ambassadeur de France à Bruxelles le 8 novembre 2002.

Le Janus flamand est décidément d'une remarquable adresse et d'une parfaite ubiquité.

Très minoritaire à Bruxelles (9 à 10 %), la communauté flamande, tout en y bénéficiant d'une surreprésentation non démocratique, ose interdire de ratifier la Convention-cadre européenne sur le respect des minorités "*sous aucun prétexte*" et œuvre à supprimer les "facilités linguistiques" légalement reconnues aux citoyens en très grande

majorité francophones de communes périphériques de Bruxelles (rattachées arbitrairement à la Flandre). Le droit du Flamand n'est pas celui du Belge français. Lui serait-il supérieur en ce royaume-Potemkine?

Au pays du non-droit et des "arrangements", les principes d'égalité et de non-discrimination entre "nationaux belges", inscrits dans la loi fondamentale (articles 10 et 11) sont **du pipeau**. La Cour d'arbitrage n'a-t-elle pas jugé qu' "il ne fallait pas confondre "discrimination" et "différence de traitement" si celle-ci est justifiée en raison d'objectifs à atteindre ou pour certaines catégories de citoyens".

Le royaume de Belgique peut donc formellement subsister: la catégorie des citoyens flamands y a droit (y compris à Bruxelles) à une différence de traitement (c'est-à-dire plus favorable) en raison des objectifs à atteindre par la Flandre. On comprend mieux l'émoi, de prime abord paradoxal, du constitutionnaliste Robert Senelle, nationaliste flamand notoire, quand il enjoint à la fille adultérine du roi Albert II, lançant un cri pathétique à son père claquemuré dans l'absurde, de s'en tenir à "son devoir de réserve, sous peine de porter atteinte au prestige du roi et du pays" (*Le Vif/L'Express*, 08/07/04, p.8).

Pharisaïsme! Le pays, c'est la Flandre, et le roi, convenablement courtois et manipulé, peut, tout compte fait, servir les intérêts égoïstes des Flamands sur le chemin déjà tracé de la confédération belge d'États (sous l'appellation conservée de royaume). Étape intermédiaire mais il n'est pas judicieux, du point de vue nationaliste flamand, de le révéler à ce stade.

Achever d'abord la séparation de biens et "acheter" les Bruxellois. Le divorce pourra ensuite être prononcé, avec ou ... sans le roi.

Tel est bien le projet, tel est le souffle venant du Nord, se levant d'une nouvelle force.

Face à ça, rien!

Qu'oppose la Belgique française, la Wallonie et Bruxelles à ce projet? On peut légitimement partager l'inquiétude exprimée récemment par le député Serge Kubla: "Le projet de déclaration flamande énumère une série de revendications considérables. Face à ça, rien." (*La Libre*, 12/07/04). Un attentisme politiquement correct, **sans fierté ni ambition collective**.

Certes, des voix s'élèvent. Face à l'agressivité flamande, Elio Di Rupo, vainqueur des élections, n'évoque-t-il pas la voie que la Wallonie et Bruxelles ensemble doivent tracer et suivre pour assurer leur destin propre (sans préciser cependant quel destin envisager)?

Et le président de la Wallonie de clamer au parlement wallon le 20 juillet: "Au "Meer Vlaanderen", les francophones opposeront un "Non" absolu. (...) Le

gouvernement wallon entend être ferme face à toutes velléités de régionalisation de compétences qui remettraient en cause les mécanismes de solidarité interpersonnelle ou interrégionale, et qui porteraient alors atteinte à l'existence même de l'État belge."

Et, en réponse - fait significatif -, les Flamands de sourire sur les écrans de télévision... Le député Rik Daems ironisait; "En Flandre, on dit que les Bruxellois sont des Flamands qui parlent le français", ajoutant: "Entre l'Argent et la Wallonie, Bruxelles suivra l'Argent." Propos faussement badins qui confirment l'objectif de phagocytose flamande à Bruxelles. Ah! si les Wallons et la francophonie en général pouvaient perdre ou lâcher Bruxelles! Que de mâles déclarations n'a-t-on pas entendues de la bouche des responsables wallons, tous partis traditionnels confondus, pour se traduire en capitulations au long des dernières décennies!

Les priorités sautent aux yeux

Il faut d'urgence **changer d'attitude et de mode de gouvernance**. Partir d'un projet, se définir un destin collectif **libéré de la dépendance belgo-flamande et sorti d'un cul-de-sac provincialiste**. Élaborer conséquemment pour la Wallonie et le grand Bruxelles français un plan politique et diplomatique et une stratégie de mise en œuvre sur le long terme. Autrement dit, inverser les choses: d'abord un plan stratégique et opérationnel actif (et non réactif et vulnérable aux coups flamands) et puis des déclarations appuyant ce plan (le plan de communication).

La réflexion prospective globale et les actions conséquentes doivent précéder le verbe et les effets de manche sans suite.

Le vote populaire est éclairant. Les priorités sautent aux yeux, à savoir:

* Transcendant les clivages et intérêts partisans, définir, **sur tous les plans**, un avenir commun pour l'Espace francophone; réorganiser et renforcer **la solidarité Wallonie-Bruxelles-périphérie francophone-France**. Que font les Universités françaises de Belgique à ces fins? On attend des résultats.

* Octroyer l'autonomie constitutive à la Région de Bruxelles et l'élargir aux communes à statut spécial majoritairement francophones.

* Accentuer la croissance économique et le bien-être social en Wallonie et à Bruxelles en privilégiant **deux axes**: attirer les investisseurs producteurs de richesse et d'emplois et investir dans l'enseignement/formation. Par des "écoles de l'effort" et non pas ces "écoles de la réussite", celles de la démagogie et du cul-de-sac pour les plus faibles.

* Et, de manière générale — la question est décisive — **remettre tout à plat**. Comme l'écrivait déjà le PS en avril 1999, faut-il de nouveau le

rappeler, "si de nouveaux transferts de compétences devaient être exigés par la Flandre — c'est le cas — le PS s'estimera **délié de l'ensemble des accords communautaires conclus antérieurement**". Réintégrer notamment Fournon à son hinterland liégeois et **redéfinir démocratiquement la frontière** entre la Wallonie, Bruxelles et la Flandre sur base d'un recensement ou d'une consultation populaire communale. Était-ce bluff de matamore?

* Enfin — tout aussi crucial — devenir un moteur, comme le Québec, de la solidarité avec la France. Les instruments existent: **les traités noués avec Paris** les 22 mars 1999 et 10 mai 2004. Qu'en fait-on?

Comprendre et déjouer la tromperie

Le programme nationaliste flamand, conforté par le vote populaire de juin, n'autorise ni illusion ni laisser-aller. L'identité nationale flamande est antagonique du Wallon et du Bruxellois et, par là, de la problématique identité belge. La Belgique n'est pas une

structure de coopération et d'entraide, mais d'hostilité sinon de rivalité ou de concurrence. Les revendications flamandes sont très claires, sous des déclarations répétées de loyauté fédérale.

Les mots d'Isabelle Adjani, parlant de l'infidélité et de la tromperie viennent à l'esprit: " *Quand on a affaire à un menteur forcené, même avec un instinct, même avec un esprit de déduction, même avec une capacité intellectuelle à mettre les choses en perspectives, très vite, on est dépassé par les événements. Et tout dépend du degré de confiance que l'on aura placée, au départ, dans son "partenaire". Tout dépend également du degré d'indifférence au sort de l'autre dont est capable le grand manitou de service... Car la capacité verbale de convaincre repose sur des arguments tout à fait séduisants pour la victime: c'est le cortège de ce qu'elle a envie d'entendre.*" (Le Vif/L'Express, 30/07/04).

Ainsi se joue la pièce du théâtre belge.



Un combat d'avant-garde

Une langue commune, l'anglais *of course*, est-elle indispensable pour assurer une 'communication démocratique' à l'échelle européenne (voire mondiale)? Souhaitable, cette hégémonie est-elle inéluctable? Le français est-il donc condamné à être relégué au rang de langue vernaculaire, ainsi que le suggère le philosophe Philippe Van Parijs dans un entretien récemment accordé au *Vif/L'Express*? "Non", répond Luc Collès, professeur au département d'Études romanes de l'UCL, "la francophonie n'est pas un combat d'arrière-garde" (Carte blanche, *Le Soir* du 13/07/04).

D'une part, le français constitue, avec l'allemand ou l'espagnol, une "part importante de l'identité européenne", décrite comme "alternative à l'uniformisation américaine". En cela, Luc Collès rejoint les propos d'Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, selon qui défenses du français et du plurilinguisme s'impliquent réciproquement et vont de pair avec la promotion de la diversité culturelle européenne (*Le Soir*, 13/07/04).

D'autre part, passerelle entre les cinq continents et entre les pays du Nord et du Sud, le français est également, en tant que vecteur et résultante de mode de vie et de pensées multiples, un vivant

rempart à la Pensée unique véhiculée par la Langue unique, novlangue qui n'a plus que le nom de commun avec l'anglais de Shakespeare.

Et Luc Collès de louer la Francophonie pour les actions qu'elle mène en faveur de l'enseignement du français dans le monde, de la culture et de la communication, mais aussi de la défense des droits de l'homme et de la protection de l'environnement.

* * *

De son côté, Marc Wilmet, professeur de linguistique à l'ULB et Prix Francqui, a riposté de bonne encre dans *Le Vif/L'Express* (25/06/04) à l'économiste-philosophe néo-louvaniste. "PVP (prononcez Pi Vi Pi) aborde en intellectuel des questions qui sont de son domaine (mais) redevient à ce stade un témoin ordinaire, plus sensible à des pulsions affectives, voire politiques, que préoccupé de science"

Et, en conclusion, Marc Wilmet d'enfoncer le clou: "les harangues de PVP en faveur du tout-à-l'anglais me font irrésistiblement songer à ce que devait être le discours de quelque obscur Gallo-Romain du Ve siècle préconisant le tout-au-latin. On connaît la suite".

Boris COUNE

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

A propos du français

Pierre BERTRAND, sénateur honoraire

Le dénombrement des francophones ne relève pas de la pêche au serpent de mer. S'il est actuellement impossible d'y procéder scientifiquement, son estimation demeure très proche de la réalité grâce aux chiffres fournis par les postes diplomatiques français. S'y ajoutent les recoupements des données émanant de pays très divers, procédant à des recensements ou à l'étude approfondie de leur démographie (Canada, Nouveau Brunswick, Québec, Côte d'Ivoire, Monaco, Suisse, Burkina Faso, par exemple).

Les indicateurs statistiques relevant des taux d'accroissement de la population, de scolarisation, d'alphabétisation et d'urbanisation sont également pris en compte. Il faut savoir qu'au mieux un pays sur trois dans le monde procède à un inventaire linguistique : cette situation ne facilite pas une étude scientifique ciblée, telle qu'elle nous occupe. Une distinction scrupuleuse a été faite entre "francophone" (capable de réagir en français à la communication courante) et "francophone partiel" (compétence réduite en français face à un nombre limité de situations). Cette ventilation aboutit à recenser 110 millions de francophones et 65 millions de francophones partiels. Ces chiffres évoluent sensiblement au fil des années dans chaque catégorie.

En Afrique subsaharienne, on note une augmentation des francophones et une diminution des francophones partiels. La situation est identique en Extrême-Orient. En Europe centrale, on relève une majorité importante du nombre des francophones partiels. Au Cameroun, le français progresse au détriment de l'anglais. Au Liban, la francophonie continue à se développer en milieu scolaire, universitaire et dans la presse écrite. La dégradation du système éducatif entraîne la progression du français en Centrafrique, au Burundi et au Congo. L'anglais progresse au Cambodge et au Vietnam, au détriment du français. La délivrance parcimonieuse des visas pour la France suscite une inquiétante fuite des cerveaux étudiants d'Afrique francophone vers les pays anglo-saxons...

On recense de nombreux francophones établis de longue date dans des pays dont le français n'est pas la langue officielle. Les postes diplomatiques français estiment leur nombre à 500.000 en Israël ; aux États-Unis, 400.000 francophones vivent en Nou-

velle-Angleterre et 300.000 en Louisiane. Au Val d'Aoste, ils sont 70.000. L'Algérie en abrite 16 millions. Il faut aussi tenir compte des francophones expatriés, originaires de pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie. Ils sont 271.000 aux USA, 216.000 au Royaume-Uni, 150.000 en Allemagne, 92.000 en Espagne, 72.000 en Israël, 50.000 en Australie, 58.000 en Italie, plus de 42.000 en Algérie, outre des dizaines de plus petites communautés disséminées dans le monde, totalisant ainsi quelque 1.250.000 individus de langue maternelle française, sur les 5 Continents.

Une enquête originale a été réalisée par l'INSEE voici deux ans, à l'initiative de la délégation générale à la langue française et aux langues de France. Un volet portant sur la transmission familiale des langues a concerné 380.000 personnes vivant en métropole, avec cette question : "Quelle(s) langue(s), dialecte(s) ou patois vous parlait votre père ou votre mère quand vous aviez cinq ans ?". La conclusion révèle que le taux de transmission des langues autres que le français est très bas : à peine plus d'un adulte sur trois (35 %) à transmis à ses enfants la langue locale reçue de ses parents dans son enfance. Le taux d'érosion est donc très élevé et l'héritage linguistique de l'enfant est rarement retransmis à la génération suivante. Près de 90 % des adultes actuels à qui leur père parlait, par exemple, breton, flamand (en France) ou occitan à l'âge de cinq ans n'ont pas reproduit ce comportement envers leurs enfants. Pour le catalan, le taux de non-transmission est de 70 %. Pour le corse, de 66 %. Pour le berbère, le basque, l'arabe et le portugais, il est de l'ordre de 50 à 60 %. Qu'en serait-il pour le wallon ?

Toutes ces données confirment à la fois la force et la fragilité du français. Le partage international de notre langue commune, au sein de la Francophonie, n'est pas conçu comme un moyen d'uniformisation culturelle, mais au contraire, comme le trait d'union actif d'une diversité qui nous enrichit.

Voilà qui contribuera à promouvoir une mondialisation au service de tous.

* Source : La Francophonie dans le monde, 2002-2003. Rapport de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Bravo les parlementaires français !

Il fallait dire à M. Trichet qu'il n'est pas normal que la Banque centrale européenne (BCE) ait l'anglais comme langue de travail, notamment, mais pas seulement, du fait que le Royaume-Uni n'est même pas dans l'euro. En fait, la BCE devrait pratiquer le multilinguisme, comme les autres institutions européennes, et s'il y avait une langue privilégiée, ce serait l'allemand.

Strasbourg, 21 juin (Reuter) - Les élus français de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont bruyamment quitté l'hémicycle, lundi, à Strasbourg, quand leur compatriote Jean-Claude Trichet, président de la BCE, a entamé un discours en anglais. "Parlez français, c'est la moindre des choses", s'est exclamé un parlementaire non identifié mais parfaitement audible.

"Je vous en prie, ne partez pas, a répliqué, en français cette fois, l'ancien gouverneur de la Banque de France, visiblement interloqué. "Pardonnez-moi, Messieurs. Pour les parlementaires qui sont présents, j'indique en français que dans ma propre organisation la langue de travail est l'anglais", a-t-il ajouté.

Le président de l'assemblée parlementaire, l'Autrichien Peter Schieder, a volé à son secours : "Vous pouvez parler en anglais ou en français ou dans les deux langues et je vous demande pardon parce que ce n'est encore jamais arrivé qu'une délégation parte à cause d'une question linguistique" a-t-il dit en anglais. Jean-Claude Trichet a repris dans la langue de Shakespeare le fil de son discours, sur le thème de "l'Euro et la grande Europe",

avant de basculer dans celle de Molière pour une seconde partie. Seul son accent, très *made in France*, est resté inchangé d'un bout à l'autre.

Dans un communiqué, la délégation française a dénoncé les "errements" linguistiques du président de la BCE, annonçant son intention d'en référer au Premier ministre et de réagir de la même façon si une telle chose se reproduit.

Les parlementaires attendent des Français nommés dans des instances européennes "qu'ils s'expriment en français chaque fois que l'occasion leur en est donnée", poursuit la délégation dans son communiqué.

GR/LBR/EPI.

Francophonie, vaste programme

Petit jeu pour mieux nous connaître

Les langues africaines (principalement de l'ouest et du sud de ce continent) ont enrichi le français de mots exotiques et colorés.

En connaissez-vous le sens?

1. okoumé (n. m., Gabon);
a. baguette de sourcier
b. bois d'ébénisterie
c. couvre-chef traditionnel

2. karité (n.m., Sénégal):
a. arbre utilisé en cosmétique
b. oiseau échassier
c. poisson-chat

3. balafon (n. m., Mali);
a. grand éventail
b. crabe à chair délicate
c. instrument de musique

4. rabane (n. f., Madagascar);
a. parfum capiteux
b. tissu de raphia
c. petit rongeur

5. bamboula (n. f., Guinée);
a. tam-tam
b. danse très rythmée
c. fête effrénée

Solution p. 27

NAISSANCE

Le 29 juin 2004 a été fondée l' ASBL "Mouvement du Manifeste Wallon". L'écrivain Jean Louvet en préside les destinées. L'association est le prolongement logique du *Manifeste pour une Wallonie maîtresse de sa culture, de son éducation et de sa recherche*, déposé le 15 septembre 2003 au Parlement wallon par un groupe de citoyens wallons conduits par José Fontaine, directeur de la revue *Toudi*. L'ASBL, qui n'a aucune attache politique, entend travailler à la réalisation des objectifs fixés par le Manifeste. Déjà, des groupes de travail réfléchissent notamment sur les rapports entre médias et identité wallonne, sur les conséquences négatives du plan Magellan pour la Wallonie ou encore sur la situation des langues régionales. Saluons ici cette initiative et la nouvelle dynamique qu'elle peut susciter en faveur d'une Wallonie maîtresse de son avenir.

Marc Philippe, observateur pour notre revue.

Théroigne de Méricourt, dite "la Belle Liégeoise"*

Née dans une famille de cultivateurs aisés le 13 août 1762 à Marcourt, village proche de La Roche-en-Ardenne (1), Anne-Josèphe Terwagne vit une enfance difficile. Tour à tour bergère et couturière, elle n'hésite pas à quitter très tôt sa famille pour devenir dame de compagnie à Anvers où elle parfait son éducation; en 1782, elle suit sa maîtresse à Londres puis, se déplaçant au hasard de ses bonnes fortunes, elle connaîtra une vie agitée ; on la trouve à Paris, à Rome, est chanteuse à Gênes en 1788 et enfin revient se fixer à Paris en mai 1789.

Et là, ce sera la révélation : Anne-Josèphe, désormais Théroigne de Méricourt pour la postérité, se prend de passion pour la politique et, sans hésiter, prend le parti de la Révolution. Aussi c'est sans surprise qu'on la voit, le 5 octobre, se joindre aux femmes du peuple qui marchent sur Versailles. Il s'agit, pour ces Parisiennes affamées, de ramener dans la capitale "le boulanger, la boulangère et le petit mitron" c'est-à-dire Louis XVI, Marie-Antoinette et leur jeune fils.

C'est chez Théroigne, rue de Tournon, que se réunissent les membres de la Société des Amis de la loi qui deviendra, en avril 1790, le club des Cordeliers. Elle fait ainsi la connaissance d'éminents révolutionnaires, tels Sieyès, Condorcet, Danton, Fabre d'Églantine ou Camille Desmoulins qui relatera, dans ses *Révolutions de France et de Brabant*, le brillant plaidoyer de "l'adorable Wallonne", prononcé le 25 février 1790. Son but: que le palais de l'Assemblée nationale soit bâti sur le terrain vacant de la Bastille ! Bien sûr, cette proposition n'aura aucune suite, mais elle déplaira tant aux royalistes qu'ils s'empresseront de l'attaquer violemment dans leur presse, la traitant notamment de "courtisane de second ordre (ou) d'héroïne de boudoir". Catin, certes non, mais entretenue, certes oui, ce qui, il faut l'avouer, n'est exceptionnel à aucune époque.

Menacée de prise de corps par la justice royale enquêtant sur les graves incidents du 6 octobre précédent, elle préfère prendre le large et se réfugie à Liège où, en février 1791 (2), elle est dénoncée par des émigrés français à la Commission impériale qui, sans autre forme de procès, l'envoie en prison en Autriche. C'est l'empereur Léopold II qui la fera libérer et elle en profitera pour regagner la France au début de 1792.

En avril, la guerre venue, Théroigne et d'autres féministes comme Claire Lacombe vont s'efforcer

de mettre sur pied des légions de femmes. Le 10 août, le jour même de la prise d'assaut des Tuileries, elle reconnaît dans la foule le pamphlétaire royaliste François-Louis Suleau et lui reproche ses insultes publiées dans *Les Actes des Apôtres* ; conséquence tragique, des sans-culottes, surexcités par les événements sanglants de cette journée, tueront le journaliste à coups de sabre.

C'est peu après que "la première amazone de la liberté" va se tromper de camp ! Républicaine de cœur mais partageant les conceptions girondines, ses critiques envers Robespierre lui attirent la haine des Montagnards et, le 15 mai 1793 alors qu'elle veut entrer à la Convention, Théroigne est agressée par des femmes de la Halle et fouettée sous les quolibets de la populace. Selon Michelet, "tuée par cette injure barbare", la malheureuse perdra peu à peu la raison; elle sera internée jusqu'à son décès survenu le 9 juin 1817 à l'hôpital de La Salpêtrière.

Théroigne de Méricourt est, sans aucun doute, l'une des premières championnes de l'émancipation féminine; elle mérite de figurer en bonne place aux côtés d'Olympe de Gouges, auteur du manifeste *Les Droits de la Femme* et guillotiné le 3 novembre 1793 et de Claire Lacombe, animatrice de la Société des femmes républicaines révolutionnaires, qui, dès 1788 en même temps que Condorcet, faisait campagne en faveur du vote des femmes.

J.-L.

* Notice rédigée pour l'essentiel d'après l'article de F. Magnette paru dans la *Biographie nationale* (de Belgique, t. 24*) et celui du Grand *Larousse encyclopédique du XIXe siècle*. A noter qu'il existe une biographie de notre héroïne écrite par un Autrichien, Otto Ernst, et publiée en 1935 chez Payot à Paris. Ce livre reste malheureusement introuvable.

1. Cette petite ville dépend du duché de Luxembourg, alors province des Pays-Bas autrichiens. Situer La Roche en Belgique est certes une commodité pour nos contemporains, mais constitue une erreur sur le plan historique. Anne-Josèphe est "nationnée" luxembourgeoise suivant l'usage du temps. Elle ne mérite donc pas le surnom de "Belle Liégeoise" donné à l'époque, ni encore moins d'être dite Belge.

2. La principauté est occupée par les troupes autrichiennes, notamment la ville de Liège depuis le 12 janvier. Dans les mois suivants, la justice du prince-évêque entamera des poursuites contre de nombreux patriotes.

Le 22 juin, en la salle Vaugirard du Sénat,

Mme Anne-Marie Lizin,

sénateur-bourgmestre de Huy, présidente de la Commission des Relations extérieures et de la défense du Sénat de Belgique, invitée du Cercle franco-wallon de Paris*, nous a parlé de

Théroigne de Méricourt : 2 siècles plus tard...

"Que serait l'Europe, la France, la Belgique... et le monde, s'interroge A.-M. Lizin, si Théroigne avait pu imposer son espoir d'égalité et de parité aux révolutionnaires français ? Avons-nous simplement perdu deux siècles ? Quel est l'état de ce débat aujourd'hui dans le monde et, en particulier, dans cette zone troublée du monde musulman ? L'universalité du principe d'égalité n'est-il pas le plus beau combat ?" C'est d'abord dans la région méditerranéenne, zone géostratégique de première importance, que les femmes ont un rôle capital à jouer : privilégier la modernité au détriment de l'obscurantisme.

"L'égalité homme-femme est devenue un énorme enjeu international, duquel va essentiellement dépendre l'évolution démocratique, sociale et économique du monde".

Ce principe d'égalité, Théroigne l'avait compris lorsqu'en janvier 1790, elle fonda la Société des Amis de la loi et *"s'insurgea contre l'affirmation "les droits des hommes sur la femme et réciproquement les droits du père sur ses enfants sont ceux du protecteur sur son protégé"*.

En dépit de l'incompréhension, elle allait continuer son combat jusqu'à la sauvage agression de mai 1793. Sa courte vie politique - au sens premier du mot - a pourtant suffi à faire d'elle un précurseur. S'il est vrai que son nom tomba dans l'oubli pendant plus d'un siècle, d'autres féministes allaient reprendre le flambeau et, petit à petit, l'idée de l'égalité de tous les êtres deviendra réalité, du moins dans nos sociétés occidentales.

"Il est malheureusement loin d'en être le cas dans les pays du monde arabe, où se conforte un droit familial qui permet le déchaînement de tous les obscurantismes et fondamentalismes. La place de la femme dans cette région est encore largement considérée comme marginale. Et la situation s'est encore aggravée sous la pression de la montée intégriste. Selon ces fondamentalistes, la femme est destinée à la

maternité, faite pour la vie de famille. Dans certains cas extrêmes également, elles n'ont même pas le droit à leur image ou à la libre disposition de leur corps. Cette situation est inadmissible". La solidarité des femmes du monde entier est donc indispensable car, si l'on croit dans la démocratie, le respect de l'égalité des droits est primordial.

"Je suis intimement convaincue, soutient A.-M. Lizin, qu'à l'instar de Théroigne, la naissance et l'avenir des démocraties sont non seulement basées sur le respect des droits de l'homme, mais également sur l'égalité entre hommes et femmes. La femme est un acteur essentiel du système et son rôle en tant qu'individu à part entière au sein de la société est indispensable. L'égalité entre les sexes et le renforcement du respect des droits de l'homme est la base de progrès et de développement."

Il est cependant nécessaire d'ouvrir les yeux de nombreuses femmes, abusées par le poids des traditions, afin qu'elles prennent conscience de leur situation inférieure. C'est notamment le but de l'association Terre des femmes (créée par la conférencière) qui a déjà, par des actions ponctuelles, aidé des musulmanes en Algérie, en Afghanistan, en Arabie Saoudite ou encore en Iran.

"Cette solidarité entre femmes arabes et européennes est d'autant plus importante dans ce contexte de montée des intégrismes islamistes et de la montée croissante de certains musulmans de créer le Khalifa, l'État islamique fondamental, ne respectant plus les États. Le progrès passe d'abord par l'évolution des mentalités et le changement des comportements".

Anne-Marie Lizin termine en citant Elisabeth Roudinesco (1): *"Si Théroigne de Méricourt est entrée en Révolution, c'est parce qu'elle n'était rien, qu'elle devait être tout et qu'elle rêvait de devenir autre chose"*.

De nos jours, soutenir l'émancipation des femmes est donc bien une des conditions essentielles du progrès de l'humanité.

J. L.

* Secrétaire général, Claude Jadoul, 6 square Patenne, F 75020 Paris, tél. + fax : 0033 1 43 71 61 09.

(1) Roudinesco (E), *Théroigne de Méricourt - une femme mélancolique sous la Révolution*, Paris, Seuil, 1989, 316 pp..

L'Europe et le nouveau colonialisme

Anna-Maria CAMPOGRANDE, fonctionnaire à la Direction Générale des relations extérieures de la Commission européenne, membre fondateur de l'Observatoire International de la langue française. L'article ci-dessous a été publié en mars 2004 dans la revue *Civiltà Europea*: il ne prend donc pas en compte le dernier élargissement du 1er mai 2004 (*).

1. Les Traités et la pratique des institutions européennes

Les institutions européennes sont une construction *sui generis*, comportant des aspects importants de supranationalité, qui a pour projet l'intégration des Pays Membres.

Afin de mettre tous les citoyens sur le même plan face aux institutions, à la législation qu'elles produisent et aux possibilités d'action qu'elles créent, les Pères fondateurs avaient décidé que toutes les langues des États Membres seraient langues officielles et langues de travail.

Au début, avec les six pays de la Communauté européenne, les langues étaient au nombre de quatre: italien, français, allemand et néerlandais.

Même si le français était largement employé, les autres langues restaient d'un usage courant. Les documents, les instruments de travail, les informations et les communications en tout genre, tout était rigoureusement traduit dans les quatre langues et, surtout, la communication avec les États Membres, que ce soit au niveau des autorités ou des simples citoyens, se faisait toujours dans la langue nationale.

Toute la structure interne des institutions était agencée de manière à remplir ce rôle au moyen de services composés de nationalités harmonieusement et sagement diversifiées.

Avec les adhésions du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark, puis de la Grèce, ensuite de l'Espagne et du Portugal et, enfin, de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède, la Communauté européenne compte actuellement 15 États Membres et 11 langues.

La pratique linguistique qui a toujours été considérée comme l'un des piliers porteurs de la construction européenne, dans la mesure où celle-ci fait partie de la vie quotidienne du citoyen et le concerne directement, a été suivie correctement jusqu'il y a peu d'années.

Afin de fonder la nouvelle Europe sur des principes démocratiques - la reconnaissance réciproque, l'égalité et la fraternité - les services linguistiques des institutions européennes ont été jadis un modèle unique d'une rare efficacité. Ils auraient dû faire l'objet d'une plus grande attention et devenir des centres d'excellence au service des citoyens qui constituent le peuple souverain, fondement de

toute démocratie.

Au contraire, profitant, d'une part, de l'appui de certains pays nordiques et d'une conception étriquée de l'administration publique, d'autre part, de la perspective de l'élargissement vers les Pays de l'Est, l'anglais a commencé à vouloir s'instaurer comme langue unique, mettant en œuvre une véritable stratégie dans la constitution et l'organisation des services par l'adoption d'instruments de travail *ad hoc*, le démantèlement des services linguistiques, l'orchestration des relations et de négociations avec les Pays candidats. Tout cela dans une optique incompatible avec le principe de l'intérêt général.

C'est ainsi que, peu à peu, des services unilingues, intolérants à l'égard de toute autre forme d'expression, créent des centres de pouvoir qui tendent à gérer de manière exclusive des secteurs importants au sein des structures communautaires.

Dans les institutions mêmes, on a mis en place un "système" inspiré des critères de l'entreprise privée. Il fonctionne en complète contradiction avec la lettre et l'esprit des Traités et balaie tout devant lui.

2. Les nouvelles tendances et le cas de l'italien

Récemment, la Commission européenne a décidé de réduire à trois, les langues "de procédure": le français, l'allemand et l'anglais, lesquelles sont devenues *de facto* - et non pas de droit - les seules langues de travail de l'institution. Tout cela dans la plus totale opacité et l'apathie générale.

On ne peut comprendre, en effet, pourquoi l'italien qui, au même titre que ces trois langues, est celle de l'un des quatre "Grands", n'a pas conservé, lui aussi, sa qualité de langue "de procédure". Au contraire, il a disparu de l'usage courant, non seulement dans le travail quotidien, mais aussi dans toutes les formes de documentation: formulaires à remplir, projets à présenter, communications avec les citoyens et avec les autorités.

Ces agissements entraînent des conséquences catastrophiques pour une participation concrète et effective de l'Italie au processus d'intégration, tout comme aux actions dont ses citoyens, ses institutions et ses entreprises doivent pouvoir être les protagonistes, avec tous les autres États Membres, sur un plan de stricte et rigoureuse parité.

Cette situation est inquiétante, notamment du fait que, dans l'Europe qui s'agrandit, il faudra bien trouver un *modus vivendi*, étant entendu qu'il sera toujours impératif d'assurer la traduction des règlements européens dans toutes les langues de l'Union.

Dans cette perspective, au cas où l'on voudrait choisir quelques langues de travail et de procédure et, si l'Italie veut maintenir son niveau de grand pays, il est fondamental que l'italien ne soit pas écarté.

L'Italie n'est, en aucune façon, un petit pays! L'Italie est, en outre, un des États Membres fondateurs de la Communauté européenne et, en ce sens, dépositaire et garant du projet initial, dont l'originalité demeure l'âme unique, grandiose et incomparable du modèle européen. L'Italie garde un poids déterminant au sein de l'Union européenne, non seulement en termes démographiques, économiques, politiques et culturels, mais aussi par son dynamisme, sa créativité, son ouverture et par sa contribution humaniste et spirituelle à l'histoire de l'Europe. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la face nationale des différentes pièces de monnaie européennes pour se rendre compte de la place de l'Italie dans le contexte européen.

3. La dérive du modèle originel

Les récentes décisions de la Commission Européenne de réduire à trois les langues de procédure, en flagrante violation de la lettre et l'esprit des Traités constitutifs, depuis Rome en 1957, jusqu'à Nice en 2000, n'ont fait qu'aggraver la situation.

Ces décisions, en éliminant de fait les langues de grande diffusion et vitalité culturelle que sont l'italien et l'espagnol, encouragent l'invasion et l'agressivité de l'anglais à l'égard des autres langues et lui facilitent la tâche de colonisation de l'Europe. Au secrétariat du Conseil de Ministres, la situation n'est guère meilleure. Seul, le Parlement européen se montre un peu plus attentif aux exigences de la démocratie.

Dans l'ensemble, les institutions européennes, à l'écoute de consultants insensibles à toute notion d'intérêt général et d'administration publique, invoquent des raisons budgétaires pour démanteler les services publics qui sont l'expression de la démocratie et qui témoignent de la volonté de faire participer tous les citoyens européens au processus d'intégration en cours.

Des hordes de consultants d'outre-Atlantique s'attaquent au cœur de l'Europe foncièrement cartésien. Ils désorganisent les structures internes des institutions par des réformes qui nuisent à l'efficacité, la responsabilité et portent atteinte à l'indépendance de l'Administration publique européenne. Cette même Administration qui constitue simultanément l'instrument inséparable de l'État de droit et le véhicule indispensable à la

mise en œuvre de la démocratie.

Des forces centrifuges se sont emparées des structures que l'Europe s'est données pour réaliser son projet d'intégration et elles en usent pour atteindre des objectifs en contradiction avec l'intégration européenne.

4. L'Europe de l'exclusion

L'usage de l'anglais comme langue unique, induit la pensée unique. Il a, comme conséquence directe, l'exclusion généralisée de la masse des citoyens européens de langue et de culture latines de la participation effective à la construction européenne, de la vie active au sein des institutions, et de toutes les chances qu'elles offrent (1).

Dans ce contexte, il est rappelé que les peuples latins constituent plus de la moitié de l'Union, que quasi l'autre moitié est constituée de populations germaniques alors que les anglophones ne représentent que 5,5 % de l'ensemble.

Même la coopération avec les pays tiers a été peu à peu vidée de la motivation profonde que l'approche humaniste d'empreinte latine lui avait assignée. Conçue, à l'origine, comme une relation privilégiée avec les pays en voie de développement et ceux à revenu moyen, sur la base d'un transfert de connaissances et de savoir-faire, la coopération prévoyait aussi un transfert de valeurs, sur le modèle européen, et une étroite collaboration humaine qui assurerait l'établissement de relations interprofessionnelles et de travail qui auraient dû se prolonger au-delà de la mise en œuvre de projets particuliers. Cette conception a été balayée peu à peu et remplacée par une tendance marquée à la privatisation et à la décentralisation et par des "modes de faire" qui ne correspondent pas aux traditions de l'ensemble des pays de l'Europe.

Les formes actuelles de coopération consistent essentiellement à dispenser des fonds. Elles sont schématiques, sans âme, et souvent réalisées non par des institutions, entreprises, consultants ou citoyens européens, qui pourraient assurer des retombées positives pour l'Europe et l'établissement de rapports fructueux, **mais par des agences des Nations-Unies, des consultants, institutions et fondations d'outre-Atlantique.**

Cependant, l'âme de la coopération n'est pas l'argent qui n'en est que le support matériel. L'âme de la coopération, ce sont des hommes et des femmes qui se rendent sur le terrain et partagent, jour après jour, les responsabilités liées à l'accomplissement des projets avec les gens du cru, échangeant connaissances et savoir-faire, nouant ainsi des liens durables.

Les ressources du contribuable européen ne sont plus consacrées à construire une certaine image de l'Europe et à tisser des liens de solidarité avec les

pays plus pauvres. Elles sont l'objet de *business* et servent à enrichir consultants, institutions, fondations et entreprises **qui, souvent, ne sont même pas européens**. Ces agissements font perdre ainsi toute légitimité aux dépenses ainsi engagées.

Mais, les dommages ne s'arrêtent pas là, ils touchent tous les secteurs du processus d'intégration.

Comment justifier, par exemple, la forme prise par les négociations d'adhésion avec les Pays de l'Est à qui l'anglais a été imposé à un point tel qu'en dépit de la préférence de beaucoup d'entre eux pour le français ou l'allemand, langues qu'ils connaissent mieux, **tous les documents, y compris les accords, ont été présentés uniquement en anglais**.

Par ce type d'opération, le dispositif institutionnel de l'Europe unie, de tous les Traités, de Rome à Nice, se trouvent remis en cause. Le préjudice, ainsi imposé au citoyen, est plus grave encore que celui de l'argent mal dépensé.

Malheureusement, ce genre de dysfonctionnement ne frappe jamais assez l'attention du citoyen parce qu'il s'agit d'un dommage sans visibilité immédiate pour ceux qui ne sont pas dans la cuisine interne des institutions, et qui représentent pourtant la grande majorité. Les citoyens perdent ainsi des droits et des occasions de participation et assistent, à leur insu, à la corrosion de la démocratie.

A l'instar des dictatures les plus louches, motivant, auprès des citoyens, l'absence d'élections démocratiques par manque d'argent dans les caisses de l'État, les institutions européennes rognent sur les dépenses de traduction et d'interprétariat et démantèlent, sournoisement, les services linguistiques, sans tenir compte du fait que la démocratie a un prix que les institutions, qui se veulent démocratiques, sont tenues de payer.

L'Administration publique ne peut agir selon les critères de l'entreprise privée parce que ses objectifs sont autres et n'ont pas pour but la recherche du profit. L'Administration publique doit, en priorité absolue, assurer l'exercice de la démocratie, l'intérêt général, la solidarité sociale, la justice et l'équité.

5. Une nouvelle forme de colonialisme

Derrière ces manœuvres, se dissimulent des objectifs immédiats de nature économique. Elles visent aussi à organiser une forme de colonisation de l'Europe encore plus grave et néfaste sur les plans commercial, militaire et stratégique.

Les pressions exercées au sein de l'OMC (Orga-

nisation Mondiale du Commerce) pour libéraliser tous les secteurs, y compris l'Éducation nationale, la Santé publique, etc., ne laissent rien présager de bon.

Mutatis mutandis, cette histoire me fait penser aux persécutions contre les juifs. Au début, elles semblaient choses banales et, en fin de compte, selon les bien-pensants de l'époque, acceptables. La masse des citoyens n'a pas osé élever la voix à temps. Ceux qui étaient injustement persécutés se sont pliés au port de l'étoile jaune, à l'amoin-drissement de leurs droits civils, puis à la déportation et, finalement, aux travaux forcés, aux mauvais traitements. Jamais personne n'aurait pu imaginer qu'au bout du tunnel, il y avait la chambre à gaz. Il n'y a pas eu de révoltes, peu de fuites, tout s'est accompli à l'insu du plus grand nombre, contre la bonne foi, inspirée par le conformisme, de ceux qui auraient dû réagir à temps.

Nous nous trouvons, actuellement, dans une situation identique, même si les termes du problème se posent d'une manière différente.

Personne ne se préoccupe vraiment des atteintes dont pâtissent nos langues dans leur droit d'exister, à part entière, au sein de l'Europe parce que les décisions prises et leurs applications sont techniques et non transparentes. Peu connaissent les données du problème et encore moins nombreux sont ceux qui ont la lucidité d'en comprendre les conséquences néfastes.

Les pays de l'Europe sont, aujourd'hui, comme les vierges folles de la parabole parce qu'ils ne sont pas vigilants et perdent de vue leurs intérêts fondamentaux, à moyen et à long termes, et ceux de leurs citoyens.

Ils banalisent la question linguistique, la traitent superficiellement et ne tiennent aucun compte de sa dimension démocratique, culturelle et identitaire, étroitement liée à la créativité.

Ils n'ont pas encore compris ce qui se profile au bout du tunnel : une Europe duale constituée de citoyens de première et de seconde catégorie, ceux de langue maternelle anglaise et les autres, avec toutes les conséquences que cela comporte.

(*) Cet article a été écrit à titre personnel, les opinions exprimées sont celles de l'auteur et n'engagent qu'elle-même.

(1) Ndr: S'appuyant sur cette manière de faire, le monde des affaires développe de plus en plus la discrimination vis-à-vis des citoyens européens. Ainsi, les annonces de recrutement précisent très souvent que les candidats doivent être de langue maternelle anglaise (*English native speakers* ou *English mother tongue*).

Conflit d'intérêts (*)

M. Neil Kinnock, responsable des services linguistiques, du personnel, de l'administration et de l'informatique, au sein de la Commission, qui au cours de ses dix ans passés dans cette institution ne nous a jamais fait l'honneur de nous parler dans une autre langue que la sienne, a été nommé grand patron du *British Council*, institut chargé de promouvoir la langue et la culture de son propre pays, à partir du 1^{er} novembre 2004, au lendemain de son départ de la Commission. Avec la complicité des services placés sous sa responsabilité, au cours de son mandat, M. Kinnock a démantelé les services linguistiques de la Commission et en préconise la privatisation, causant ainsi un grave préjudice non seu-

lement à l'institution, mais aussi et surtout à l'ensemble des citoyens européens et au projet même d'intégration de l'Europe.

En privilégiant sa langue, M. Kinnock fait fi du rôle institutionnel de la Commission qui est responsable de la sauvegarde de l'intérêt général. Sous prétexte de rationalisation et de contrainte budgétaire, après avoir liquidé la terminologie et les professeurs de langues, il s'attaque aux Centres d'information et de documentation de la Direction générale de la traduction, supports indispensables pour permettre aux traducteurs d'effectuer un travail de qualité.

Par rapport au projet d'intégration européenne, ses agissements placent M. Kinnock dans un dou-

ble conflit d'intérêts, en tant que promoteur par tous les moyens de la langue officielle de l'État membre dont il est ressortissant et en tant que patron désigné du *British Council*.

Pour beaucoup moins que cela, certains commissaires européens sont sous enquête de la Commission depuis des années. On se demande ce que la Commission attend pour essayer de faire la lumière sur les pratiques partisans de M. Kinnock dans la mise en place de la politique linguistique de cette institution.

Anna Maria CAMPOGRANDE

(*) Ce texte a été diffusé sous forme de tract à l'ensemble du personnel de la Commission européenne par le syndicat *Action et Défense*.

Nécessaire respect des différences

Dans *L'homme de paroles* (1), le grand linguiste français **Claude Hagège** réfléchit au "destin des langues humaines les plus répandues, et donc de toute celles qu'elles dominent par leur diffusion". Dans les siècles à venir, peut-être la nécessité imposera-t-elle un compromis pragmatique entre, d'une part, "l'adaptation au défi des machines" (devenues les supports de la pensée) et, d'autre part, "le respect du symbolisme des diverses cultures".

"A moins qu'un jour lointain, les deux ne coïncident: coïncidence à l'échelle des nations, ou peut-être même, au-delà, à l'échelle du monde. Dans cette dernière éventualité, il n'y aurait plus qu'une humanité solidaire face aux défis conjugués de la nature et des inventions humaines elles-mêmes. Il n'est pas interdit de rêver... Ni de méditer sur les enjeux que porte pour l'homme et son destin, l'aventure actuelle et future du langage. En tout état

de cause, s'abandonner à ce temps d'égarement, ce n'est en aucune manière se ranger avec ceux qu'incommode la multiplicité des langues et qui ont hâte d'en voir le nombre se réduire. Au contraire, insiste Claude Hagège, si une solidarité réelle liait les nations, elle commencerait, pour préparer l'union dans l'affrontement commun des agressions qu'accumule l'avenir, par le respect absolu des différences - entre autres, les différences entre les langues."

Puissent les anglophobes de tout poil, obsédés par la seule recherche du profit, méditer cette réflexion sur le nécessaire respect des différences. On peut toujours rêver.

J.L.

(1) *L'homme de paroles - Contribution linguistique aux sciences humaines*, Paris, Fayard, 1996, p. 203.

L'interview de M. Robert Collignon, Président sortant du Parlement wallon, annoncée dans notre précédent numéro, paraîtra dans notre livraison de novembre.

Que nos lecteurs veuillent bien nous excuser de ce retard dû aux vacances, période peu propice aux rencontres!

La rédaction

Sports

C'est parti! La XXVIII Olympiade de l'ère moderne a commencé à nous livrer ses images.

Personnellement, j'aime. J'aime surtout le fait que des sports peu médiatisés, où l'argent ne coule pas à flot vont être mis en vedette. Et de ce côté, la télévision publique française avec France 2 et France 3 en alternance régale les amateurs.

Dans son édition du mardi 10 août, *Le Soir* nous livre un cahier "Athènes 2004" dans lequel nous sont présentés les 51 sélectionnés belges.

Parmi ces 51 sportifs, six sont Wallons (*) et deux peuvent être considérés comme Bruxellois francophones (Axel Merckx et Monder Rizki).

Cet état de choses ne semble pas perturber l'ensemble du monde sportif de la Communauté française, pas plus que les médias d'ailleurs.

A nouveau, c'est le silence assourdissant, c'est l'écran belge qui est tendu. Ce sont des 'Belges' qui vont concourir, point à la ligne !!!

Nul doute pourtant que la Flandre, au travers de ses 'Belges', va se positionner sur le plan international

pour retirer un maximum d'avantages de cette situation.

Et il faut que ce soit Jacques Rogge, honnête homme, président du CIO, d'origine brugeoise, qui réagisse en déclarant: "**C'est un constat terrible pour la Communauté française, c'est une situation de crise!**"

Vous avez raison, Monsieur Rogge, c'est une situation de crise en Wallonie et à Bruxelles, en sport comme dans d'autres domaines.

Responsables du sport en Wallonie et à Bruxelles, journalistes sportifs, dites quelque chose, s'il vous plaît !!! Et vous, Monsieur Eerdeken, ministre des sports, qu'en pensez-vous?

Cette situation ne calme pas l'appétit du ministre flamand Bert Anciaux qui réclame la création d'un comité olympique flamand. Pour toute réponse, Claude Eerdeken répond qu'à ce train-là, il n'y aurait plus de compétiteurs belges dans 20 ans!

Nous avons déjà vu M. Eerdeken mieux inspiré !

(*) Les 6 Wallons sélectionnés:

Nom, prénom	Discipline	Lieu de naissance	Club	Résidence
Gilbert Philippe	cyclisme	Verviers	Française des jeux	Aywaille
Henin Justine	tennis	Liège	TC Géronsart	Wépion
Rochus Olivier	tennis	Namur	TC Primerose	Auvelais
Saive Jean-Michel	tennis de table	Liège	Vilette Charleroi	Ans
Rase Laurence	taekwondo	Mons	Hannut E.S.	Liège
Gohy Cédric	escrime	Verviers	CRE Huy	Verviers

Le Grand Prix de "je-ne-sais-pas-quoi"!!!

Dimanche 8 août, **Grand Prix de Wallonie** de moto-cross, manche belge du championnat du monde.

Au micro de RTL-TVI, Luc Maton a pour consultant Georges Jobé, ancien champion de moto-cross et 'aimable' belge dont l'habitude n'est pas de faire dans la dentelle quand il est question de la Belgique.

Et de s'emporter contre la fédération de moto-cross qui a osé changer l'appellation "*Grand Prix de Belgique*" en "*Grand Prix de je ne sais pas quoi*" alors que le public est venu pour soutenir tous les pilotes belges", dit-il!

Il y avait le pauvre Job, voici maintenant le pauvre Jobé, qui ne comprend rien à l'évolution de son pays et tombe dans l'invective.

Imaginez-vous que Luc Maton ait réagi à l'outrance de son consultant? Que nenni!

Assimiler la Wallonie à "*je-ne-sais-pas-quoi*", est passé comme une lettre à la poste!

Restons dans l'imaginaire. Imaginons un consultant ou un journaliste français parler du "Grand Prix de je-ne-sais-pas-quoi" pour parler du Grand Prix de Bretagne. Un tel hurluberlu signerait sa dernière présence à l'antenne. Pas ici, RTL-TVI est aux ordres!

Georges Jobé a été un grand champion.

Aujourd'hui, c'est un champion de je-sais-bien-quoi! Triste mutation! C'est aussi votre avis n'est-ce pas?

Paul DURIEUX

Il y a 92 ans, Jules Destrée...

En août 1912, Destrée publiait sa *LETTRE AU ROI* sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre, parue dans *La Revue de Belgique* - 15 août/1er septembre (Bruxelles, Weissenbruch, in-8°, 24 pp.). Nous terminons ici la reproduction de ce texte vraiment prémonitoire.

La répression ou la négation ne sont donc point des remèdes dont Vous puissiez Vous satisfaire. On en a proposé un autre: la séparation. Ce fut au Sénat, dans cette assemblée dont Vous avez pu, autrefois, apprécier l'atmosphère lénifiante, qu'un homme éminent, modéré entre tous, jurisconsulte avisé et prudent, M. Dupont (1), s'écria, un jour que les prétentions flamandes lui avaient paru particulièrement exaspérantes: "Vive la séparation administrative!" Ce n'était point, assurément, un criminel ni un hurluberlu. Je viens de relire la brochure en laquelle on réunit les discours prononcés sur sa tombe. Tous les partis ont tenu à honneur de le saluer magnifiquement. Vos ministres eux-mêmes, au nom du monde officiel, ont prononcé d'admiratives oraisons funèbres. Il me paraît donc que je puis m'abriter sous le bouclier de cette grande mémoire.

Au surplus, à quoi bon? Quelque autorisée que soit la voix d'un homme d'État, elle n'est que peu de chose à côté de la voix populaire. Et si l'opinion de M. Dupont doit retenir Votre attention, Sire, c'est non seulement en raison de la valeur et du caractère de son auteur, mais surtout parce qu'elle a rencontré des adhésions de plus en plus nombreuses dans les cœurs wallons. Ces échos réveillés, la soudaine faveur du mouvement apparaissant, en juin dernier, dans les diverses parties de la Wallonie, les ordres du jour des conseils provinciaux du Hainaut et de Liège mesurent la profondeur du malaise dont je Vous parlais.

Assurément, la grande masse est encore indifférente. Nous ne sommes pas encore au cœur de la tempête. Mais quand elle s'éveillera tout à fait, qui donc la pourra régir? Nous n'avons pas les méthodes lentes et disciplinées des Flamands; ce sera tout à coup que l'on se trouvera un jour, brusquement, si l'on continue à fournir des griefs à cette irritation, en présence du problème tout entier de l'indépendance wallonne.

Gouverner, c'est prévoir. Est-ce trop Vous demander de prévoir ce jour-là? N'est-ce point faire œuvre salutaire et utile au pays que de préparer, pendant qu'il en est temps encore, les solutions que nous pourrions offrir, s'il le faut, à ce peuple excédé?

Qu'est-ce donc au juste que cette séparation

préconisée par M. Dupont? Il ne s'en est jamais expliqué. Je ne pourrais pas, pas plus qu'il ne l'a fait, Vous soumettre actuellement des précisions détaillées à cet égard. Les gens qui prétendent exiger des socialistes le plan de la société future, et tous ceux qui essayent de leur répondre, m'ont toujours paru se livrer à des spéculations assez fastidieuses. Le système le plus élégamment construit dans un cabinet de travail se trouve culbuté lorsqu'il doit s'adapter aux faits. On n'opère pas sur des hommes comme on peut le faire sur des nombres. Le plus habile prophète ne prévoit pas tous les événements qui rendent vaines les solutions les plus ingénieuses. La séparation sera donc, avant tout, ce que les circonstances la feront. Si les gouvernants ont la sagesse d'éviter de froisser davantage la Wallonie, d'étudier ses griefs et de donner satisfaction à ceux qui seraient reconnus fondés, il est possible que le mouvement s'apaise et se contente d'une autonomie un peu plus assurée, de relations un peu plus souples avec le pouvoir central. Mais si, comme tout le fait, hélas! prévoir, nos gouvernants continuent à méconnaître les aspirations wallonnes, à subir l'impulsion des Flamands dont ils dépendent, alors les solutions les plus radicales s'imposeront.

Au pis aller, si c'était la séparation complète, pourquoi ne pourrait-elle pas se réaliser dans la concorde et l'harmonie? Si nous étions des États unis, comme la Suisse ou l'Amérique, si nous avions notre Home rule comme l'Irlande, le mal serait-il si grand? Une Belgique faite de l'union de deux peuples indépendants et libres, accordés réciproquement à cause de cette indépendance réciproque, ne serait-elle pas un État infiniment plus robuste qu'une Belgique dont la moitié se croirait opprimée par l'autre moitié? Au jour critique des complications internationales, Flamands et Wallons sentiraient battre leur cœur d'un même battement pour leur patrie et leur liberté, tandis que si on laisse croître "l'irritation" et la "désaffection", comment peut-on espérer que les Wallons défendraient avec pareille ardeur, la patrie et la liberté des Flamands?

Vos paroles d'Anvers ont heureusement souligné ces choses. Vous avez constaté que Votre royaume était fait de "deux populations également vaillantes, également douées". Vous avez préconisé "avec émotion", "la force de l'union, par l'entente loyale et

cordiale. On ne saurait mieux dire. L'union fait la force, mieux que ne pourrait la faire l'unité. Une unité menteuse, imposée, basée sur la brutale contrainte du nombre, une unité qui serait dans les proclamations officielles et non dans le cœur des citoyens ne vaudra jamais une union librement consentie, une entente loyale et cordiale.

Cette union-là peut-elle s'établir dans le cadre constitutionnel actuel? Voilà toute la question.

Je n'ai, pour la solution de cet inquiétant problème, qu'un espoir limité dans notre monde politique. Tout y est fâcheusement tranché selon l'intérêt de parti. Cette démarcation rigoureuse de catégories politiques peut avoir des avantages, mais elle a bien aussi des inconvénients. La presse quotidienne, qui forme l'opinion de tant de gens incapables de réfléchir par eux-mêmes, adopte ou repousse ainsi, selon l'intérêt du parti aux affaires duquel elle est associée, toute idée nouvelle. Et j'ai grand peur que le projet de séparation de Vos deux peuples ne trouve d'appui immédiat nulle part. Les socialistes accueillent sympathiquement les doléances des nationalismes lointains, mais le régionalisme wallon semble, à certains de mes amis, vaguement réactionnaire et déplorablement décentralisateur. Les

libéraux, eux, restent hypnotisés par l'espoir tenace du "réveil de la Flandre", comme ils disent, et la Flandre ne se réveille que pour s'éloigner d'eux. Quant aux catholiques, parmi lesquels il est tant de Wallons fervents - tant et tant de confidences et de discrets encouragements me l'ont prouvé, - pas un n'osera s'associer à un mouvement qui paraît hostile au gouvernement, et le gouvernement n'osera jamais s'affranchir de la tutelle des Flandres dont il tire le plus clair de sa force. Je ne vois, parmi Vos conseillers, Sire, personne dont la taille soit assez haute pour se dresser au-dessus des cuisines électorales et des intérêts immédiats de son parti et voir ainsi les intérêts de la nation. Dès lors, quelques esprits libres pourront seuls méditer sur les problèmes qui dépassent les cadres habituels, mais ceux-là, Sire, sont le sel de la terre, le levain du monde, les préparateurs de l'avenir. En Vous y rangeant, je Vous fais le compliment le plus déférent qu'il me soit permis de Vous adresser, et cet hommage contribuera, je l'espère, à me faire pardonner l'importunité de cette longue, trop longue lettre.

Jules Destrée

(1) Il s'agit du sénateur libéral liégeois Émile Dupont (1834-mars 1912).



ÉCHOS DE FLANDRE

août 2004

(Des Flamands
parlent
aux Flamands)

"L'indépendance apportera-t-elle un bénéfice à la Flandre?". C'est le titre d'un dossier paru dans la version néerlandophone de *Trends-Tendances* du 03/06/04.

Dans leur livre *The Size of Nations*, les économistes Alberto Alesina et Enrico Spolaore sont partis à la recherche de la taille idéale d'un État. Est-ce que "Big" est vraiment "Beautiful"? Plus pour longtemps, pensent-ils. Pour les petites régions (ndr: riches comme la Flandre, bien entendu!), l'indépendance ne sera plus longtemps hors prix. La question ne

peut donc être éludée: "Est-ce que la Belgique doit encore exister en 2020?"

Plusieurs personnalités du monde économique flamand, et non des moindres, se sont ruées sur leurs calculettes avant de donner leur avis. C'est le cas de Ludo Verhoeven, patron d'Agfa-Gevaert et président du Voka, l'association du patronat flamand issue de la fusion du VEV et de la Chambre de Commerce flamande.

"Nous évoquions de telles hypothèses depuis des années. La lecture de ce livre est indispensable pour celui qui aborde le débat sur la fédéralisation, l'intégration européenne et le séparatisme d'une manière émotionnelle et sous forme de slogans. Il offre une analyse objective et réaliste ainsi qu'un cadre équilibré mûrement réfléchi pour aborder les futures réformes politiques dans l'Union européenne et dans notre pays. C'est une lecture obligatoire pour tous les participants du Forum sur la réforme de l'État qui se profile après les élections et pour les concepteurs de la construction européenne." (...)

Les coûts liés aux différences régionales ont augmenté dans notre pays. Le contexte international

rend nécessaires des réformes socio-économiques fondamentales. La Belgique régresse parce que la gestion est immobilisée par de profondes différences de vision entre la Flandre et la Wallonie. Il est question ici d'un déficit démocratique qui augmente toujours plus. Les conclusions de ce livre sont également pertinentes: il y est démontré que les processus de régionalisation ont souvent raté leur objectif en Belgique, dans la mesure où ils ont conduit à des politiques caractérisées par leur inefficacité et des transferts dispendieux. C'est en cela que la théorie de "coûts de l'hétérogénéité" (ndlr: le prix qu'un État doit payer pour aplanir les différences socio-économiques entre deux, voire plusieurs régions) constitue une pierre de touche en faveur d'une sécession."

D'autres patrons flamands se sont exprimés dans le même sens. Frans Crols, directeur du périodique *Trends-Tendances*: "Le groupe de réflexion *De Warande*, réuni autour de l'ex-patron de la KBC Remi Vermeiren, étudie une possible sécession de la Flandre. Dans les deux mois, 30 financiers, des têtes pensantes de centres d'études, des entrepreneurs et des consultants se réuniront discrètement autour d'une table. En 2004, ils se pencheront sur le "pourquoi" d'une indépendance de la Flandre, l'année suivante sur le "comment". Le groupe de réflexion fera un brainstorming, commandera des études et exhamera des avis anciens, dont il résultera en bout de course un rapport. Le groupe de réflexion se penche sur des faits inconnus de l'opinion publique et que la classe politique européenne préfère cacher. Ainsi, parmi les 10 pays les plus riches du monde (en termes de PIB par tête d'habitant), il n'y en a que 2 de plus de 5 millions d'habitants: les USA avec 260 millions et la Suisse avec 7 millions. 2 pays ont une population qui se situe entre 1 et 4 millions d'habitants, les 6 autres ont moins d'1 million d'habitants. Plus de la moitié des 193 pays du monde ont moins d'habitants que la Flandre avec ses 6 millions d'habitants."

Remi Vermeiren, l'ancien patron de choc de la KBC: "La fédéralisation dans l'acception belge et européenne du mot constitue une bonne tentative de contrer "l'hétérogénéité". Mais quand cette régionalisation est incomplète, incohérente et imparfaite, on ajoute encore à l'hétérogénéité de base l'hétérogénéité des niveaux de décision. C'est comme cela que la fédéralisation se transforme en coup d'épée dans l'eau. De cette manière, nous continuons à souffrir d'inefficacité et d'un déficit en capital social. L'Union européenne va récupérer des

missions de la Belgique comme la défense et les affaires étrangères. L'union européenne, en réalisant une vaste zone de libre échange ainsi qu'une union monétaire, a donné à de plus petits pays européens une perspective complètement différente pour ce qui concerne leur viabilité (ndlr: en tant qu'État indépendant).

Hugo Vandamme, le Pdg du puissant *Roularta Media Group*, celui qui a rendu *Le Vif/L'Express* plus insipide que jamais sur le plan politique: "Ce qui est important, c'est que nous, les chefs d'entreprise régionaux, puissions décider nous-mêmes combien de temps nous voulons travailler. La Wallonie n'est pas obligée de suivre notre flexibilité sur le marché du travail mais elle ne doit pas non plus nous contrecarrer."

On pense à ce bourgmestre CD&V de Herselt qui, tout comme Hugo Coveliers l'an passé, exige que les chômeurs "méritent" leurs allocations en effectuant des tâches d'intérêt général (*Morgen*, 07/08/04). Ou à ces patrons nordistes qui rêvent de revenir à la semaine des 40 heures. Or, chaque année, les Français travaillent 100 heures de moins que les Belges...

Bart Verhaeghe, patron d'Eurinpro: "La même chose vaut pour la sécurité sociale qui sera un jour impayable. J'espère que, dans le futur, les hommes politiques oseront aussi ouvrir le débat. Dans le cas contraire, une scission sera nécessaire. Je pense qu'il existe une différence de culture fondamentale. 50 % des Wallons travaillent dans le secteur public. Là-bas, c'est une autre conception de l'État qui préside."

Pour compléter son information, on se référera au dossier paru dans la version francophone de *Trends-Tendances* du 17/06/04: "Le retour du nationalisme flamand: la Wallonie peut-elle vivre sans la Flandre?"

La conclusion apparaît en filigrane: en pleine restructuration, la Wallonie ne pourrait pas, seule, offrir un avenir décent à sa population. Comme ne l'aurait pas pu la Flandre, il y a à peine 50 ans. Un argument de plus en faveur de la réunion de la Wallonie à la France, en cas de sécession flamande (et, selon d'aucuns, dans tous les cas de figure)?

La *Gazet van Antwerpen* du 30/07/04 n'a pas hésité à titrer sur deux pages: "La Flandre est pillée depuis 174 ans!". C'est le professeur Juul Hannes, professeur émérite des Universités de Gand et de Bruxelles et responsable des Archives libérales, qui l'affirme dans une étude. La pauvre Flandre du XIXe

siècle transférait déjà de l'argent vers la riche Wallonie, via les impôts sur les personnes physiques et les entreprises mais aussi par les droits de succession. *"Cela fait 40 ans que je cherche des exemples de solidarité du sud vers le nord. Je n'en ai jamais trouvé."* Le but recherché? Réduire à néant l'argument de Van Cauwenberghe disant que la solidarité ne s'était pas toujours déroulée dans le sens nord-sud. La conclusion de Hannes: les Flamands sont victimes d'un hold-up permanent. Et ce proche du VLD de conclure: *"La Belgique crèvera (sic) lorsque les francophones seront obligés de ristourner un centime à la Flandre."*

Même les (soi-disant) modérés en rajoutent une couche. Ainsi, Herman De Croo, l'inamovible président de la Chambre (*Knack*, 11/08/04): *"Le PS doit faire attention de ne pas utiliser le système belge pour conserver sa clientèle. Pour de nombreux Wallons, le PS constitue une assurance-vie aux frais des Flamands. Les socialistes wallons doivent savoir qu'ils ne peuvent plus continuer à claquer les moyens financiers que les Flamands leur apportent."* Avec cet étonnant bémol: *"Pourtant, l'honnêteté m'oblige à dire que de nombreux laboratoires cliniques wallons qui pratiquent des prix élevés sont aux mains d'entrepreneurs flamands."*

Le "Renard de Brakel" prévoit dès la rentrée de grandes palabres communautaires, la scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde ainsi que l'échec à court terme des gouvernements asymétriques.

Cet autre "modéré" qu'est Frank Vandenbroucke (*Standaard*, 27-28/06/04) est passé au gouvernement flamand. Il dit ne pas vouloir d'une réforme de l'État qui s'assimilerait à un raid viking (sic). Son mode d'emploi pour réussir les négociations communautaires: fermeté, patience et sérénité. Il faut convaincre les Wallons que la régionalisation des allocations de chômage (son leitmotiv actuel) leur sera également bénéfique. A la question de savoir si le financement de ces allocations doit rester fédéral, Vandenbroucke laisse planer un silence lourd d'hypothèques. Il conclut en disant qu'il s'entend comme larrons en foire avec Vande Lanotte resté au fédéral. C'est l'illustration classique du lent travail de sape des hommes politiques flamands qui jouent toujours gagnant, la Flandre utilisant à son profit un sous-marin fédéral. Il est vrai que son président Steve Stevaert y est également allé de sa petite phrase assassine (*Morgen*, 30/06/04): *"Je n'ai aucun problème avec des positions qui vont plus loin que les cinq résolutions votées par le parlement flamand pour*

autant qu'elles apportent plus de justice sociale et plus de travail?" A qui? Mystère...

Rik Van Cauwelaert (*Knack*, 28/07/04) prédit à Verhofstadt des moments difficiles. Dès l'amorce du débat budgétaire qui aura lieu en septembre. La Flandre en a marre de contribuer seule au renflouement des caisses de l'État fédéral. Sera-ce là une des "monnaies d'échange" lors du Forum institutionnel? Et l'éditorialiste de citer un pont de parti socialiste flamand soucieux de conserver l'anonymat: *"Nous sommes disposés à payer jusqu'en 2010 pour le chômage en Wallonie pour autant que celle-ci prenne des mesures pour le combattre"*. Pour sa part, Eric Van Rompuy (CD&V) a déjà menacé de faire tomber le gouvernement flamand si la scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde ne se concrétisait pas d'ici la fin de l'année. Et avec lui le gouvernement fédéral!

Peter Vandermeersch (*Standaard*, 20/07/04) estime que le gouvernement Verhofstadt est réduit à un bureau de placement, vu le nombre de ses ministres partis sous des cieux plus cléments. N'est-ce pas, Louis Michel? Selon le journaliste, il devient de plus en plus clair que deux dynamiques différentes, celle de la Belgique et celle de la Flandre, mènent tout droit à la collision frontale.

Terminons par quelques anecdotes révélatrices de l'état d'esprit qui règne "au nord du pays". Le *Tijd* (31/07/04) a publié sur la terrible catastrophe de Ghislenghien un dessin qui se voulait humoristique (?). Avec la légende suivante: *"Explosive Wallonie: là-bas nous n'avons pas besoin d'Al Qaida"*.

Le *Standaard* (08/08/04) a donné une pleine page sur les attractions d'un jour en Belgique et aux Pays-Bas. Eh bien, la carte qui illustre le sujet inclut le Brabant dans la Flandre. Peut-être à destination de ces quelques naïfs du sud qui croient encore que l'État flamand en gestation s'arrêtera à sa frontière (linguistique) actuelle. Sachez que nos charmants voisins se verraient bien faire main basse sur le riche Brabant wallon (voyez le zoning industriel de Wavre aux panneaux parfois unilingues flamands!), voire Dunkerque et ses villages d'alentour qui perpétuent les bribes d'un parler thiois.

Dans le même esprit, la VRT a vexé Jean-Claude Defossé en dédaignant son documentaire sur le *Vlaams Blok*. Bien entendu, aucun média francophone n'a répercuté ce fait extrêmement révélateur.

Enfin, on apprendra sans surprise qu'une maison ardennaise sur cinq est acquise par un néerlandophone. Wallonie, ne rimes-tu pas trop souvent avec colonie?



ÉPINGLÉ DANS LA PRESSE

Des sous, par pitié!

L'œil braqué en permanence sur les échéances électorales de 2003 et 2004, le gouvernement fédéral a oublié de gouverner, dit en substance Philippe Engels (*Le Vif/L'Express*, 09/07/04).

En effet, tout le petit monde politique - et pas seulement au plan fédéral - a "enjolivé la situation, n'insistant guère sur les divers artifices utilisés pour présenter des budgets en équilibre. Sans surprise, aujourd'hui, les masques tombent et la Belgique fédérale risque d'être bientôt confrontée à ces maudits plans d'austérité auxquels elle pensait avoir tourné le dos".

Les "techniciens", chargés de débroussailler le terrain financier, sont sur les dents tant en Flandre qu'à Bruxelles et en Wallonie. Ils passent tous les projets au crible, à l'affût de la plus petite économie à réaliser. Au fédéral, c'est l'angoisse, attisée par le rapport alarmiste du Conseil supérieur des finances, enjoignant à l'équipe Verhofstadt de faire un effort budgétaire de 3 milliards € (120 milliards de FB) de 2005 à 2007 par la compression des dépenses publiques et... l'augmentation des recettes fiscales ! Cette situation peu alléchante est engendrée "surtout par une réforme fiscale aussi généreuse que coûteuse", voulue par les libéraux et admise par les socialistes en échange d'une concession sur la Sécu. Si, paraît-il, le budget de 2004 peut atteindre un équilibre précaire, celui de l'an prochain ressemblera à la quadrature du cercle. Alors, faudra-t-il encore brader les biens de l'État belge? L'aéroport de Zaventem par exemple? C'est en cours. Répéter le coup de Belgacom? Mais sur qui tomber cette fois? Personne, apparemment, ne le sait.

Quant à la DLU...

La déclaration libératoire unique était - ou est encore? - censée ramener 850 millions € en Belgique. Jusqu'à présent, il y a loin de la coupe aux lèvres!

Le 17 juillet, Didier Reynders annonçait que les contribuables-fraudeurs repentis avaient rapatrié du Grand-Duché 200 millions € (8 milliards FB), ce qui a rapporté 17 millions € (680 millions FB) de recettes à l'État. Mais l'année n'est pas finie, constatait le ministre, il y aura encore d'autres versements.

Soit. En admettant, par optimisme béat, qu'il y ait

doublement des rentrées (soit 400 millions €) au 31 décembre, cela représentera moins de la moitié des prévisions. La bouteille sera-t-elle à moitié pleine ou à moitié vide? C'est selon.

Aéroport à vendre

"Il y avait un général à vendre", chantaient les Frères Jacques. En Belgique, où l'on ne fait pas dans le minable, c'est un aéroport entier, en l'occurrence celui de Bruxelles-National, que l'État fédéral s'apprête à céder au plus offrant. Sur les rangs des amateurs (solvable évidemment), on trouve les Hollandais qui, s'ils emportent le morceau, en feront une annexe de Schiphol ou alors il reviendra aux Allemands, toujours avides d'agrandir Francfort.

L'État belge, qui possède encore 63,5 % du capital, entend en conserver (provisoirement?) 30 % - toujours la fiction du fameux 'ancrage belge'! Et quel nom portera l'ex-Bruxelles-National? Schiphol II, Francfort bis ou quoi d'autre?

En attendant, Ph. Engels (*Le Vif/L'Express*, 18/07/04) a tiré de l'affaire la seule conclusion qui s'impose : "La privatisation d'un tel aéroport (20.000 emplois directs!) situé en Flandre et aux mains de capitaux étrangers privés, c'est une bonne chose pour l'emploi flamand. Et c'est, surtout, une attache de moins entre le Nord et le Sud".

Flandre et politique étrangère

Le Soir (07/07/04) s'est fait l'écho d'une récente étude de l'ancien ambassadeur (de Belgique) Jan Hendrickx qui reproche au personnel politique de Flandre d'avoir négligé de développer une politique étrangère résolument flamande. De plus, l'auteur affirme qu'il est urgent de "parachever l'œuvre (l'autonomie de la Flandre) en concluant un compromis historique avec la Wallonie alors que Bruxelles pourrait se voir doté d'un statut sui generis".

Ce n'est donc pas un hasard si l'ouvrage de Jan Hendrickx est publié maintenant par le *Davidfonds* (très active organisation culturelle de tendance catholique créée en 1875), d'autant qu'un colloque sur le sujet aura lieu prochainement à Anvers. Une Constitution flamande en gestation avancée, une diplomatie flamande à renforcer, décidément l'effervescence gagne au Nord!

En parodiant la récente mise en garde d'Elio Di Rupo, il semble bien que la Flandre se dote "de toutes les attributions d'une nation".

Et "La Belgique dans tout ça?" se demande tristement Christian Laporte? Elle est déjà passée à la trappe de l'Histoire.

La Belgique et le PNUD

Non, le PNUD n'est pas un extra-terrestre menaçant, mais le sigle du Programme des Nations Unies pour

le Développement, dont la raison d'être est d'observer le développement du bien-être des populations dans le monde. A la mi-juillet, la Belgique s'est vue classée à la 6^e place. Beau résultat qui s'explique, d'après le rapport onusien signé par le Japonais Sakiko Fukuda par *"la mise sur pied d'institutions respectant les différences linguistiques (ce qui) a permis de construire une identité nationale qui, la plupart du temps (sic), cohabite harmonieusement avec une identité plus régionale"* (Le Soir 16/07/04).

"Un État peut être multiethnique, multilingue ou multi religieux, il peut être explicitement binational", dit encore le rapport, car un citoyen peut avoir à la fois deux identités, l'une politique et l'autre culturelle. Il paraît même qu'un graphique montre *"que 80 % des Belges se sentent autant belges que flamands ou wallons, plus belges que flamands ou wallons ou seulement belges. Une proportion cependant un peu plus réduite en Flandre (resic) qu'en Wallonie ou à Bruxelles : davantage de Flamands se sentent uniquement flamands"*.

Combien? Prudemment, on ne le dit pas.

Puisqu'un Flamand sur deux vote pour des partis résolument nationalistes ou confédéralistes, on signalera obligeamment à M. Fukuda qu'il aurait intérêt à corriger son graphique.

Courtoisie linguistique vraiment?

Le tout neuf gouvernement bruxellois, conduit par Charles Picqué, a, le 7 juillet, déjà signé un accord, dit "de courtoisie linguistique".

Il remplace celui de 1996 et autorise les communes bruxelloises à recruter des agents unilingues, sauf... si des bilingues sont demandeurs. De plus, les contractuels unilingues se verront contraints d'apprendre la seconde langue nationale. Enfin, histoire d'appâter le chaland, on augmentera le montant de la prime au bilinguisme.

Pourtant, la veille, M. Jos Chabert, en bon Flamand, n'en démordait pas : il exigeait le bilinguisme des agents et rien d'autre! Question: pourquoi a-t-il cédé si vite sur ce point? Réponse : tout simplement parce qu'il sait que les candidats flamands qui réussissent l'examen de seconde langue sont **deux fois plus nombreux** que les francophones (60% contre 30%).

Question subsidiaire (seulement pour les matheux politisés) : à ce rythme, combien d'années faudra-t-il aux Flamands pour conquérir toutes les administrations bruxelloises? On attend les réponses.

Une Brigitte qui rassure

Véronique Lamquin (Le Soir, 24/07/04) a recueilli

l'émouvant "plaidoyer" de Brigitte Grouwels, secrétaire d'État en charge de la fonction publique dans le nouveau gouvernement bruxellois.

Comme il est de mise, Brigitte la blonde s'est voulue apaisante. Flamingante, elle? Encore une légende! Ainsi, lorsqu'elle souhaitait *"Minder Frans"* (moins de français), ce n'était que pour promouvoir le bilinguisme à Bruxelles!

Lorsqu'elle préconisait de remplacer, en Flandre, les claviers d'ordinateur AZERTY par des QWERTY, ce n'était qu'un "sujet *original*" pour meubler *"une période creuse"* (comprenons: en matière communautaire).

Lorsqu'elle apposait sa signature au bas de l'appel d'une association flamande réclamant le bilinguisme à Bruxelles, elle ignorait que le *Vlaams Blok*, parti qu'elle abhorre bien sûr, avait signé avant elle!

Comme d'habitude donc, tout(e) bon(ne) flamin-gant(e) tend à rassurer les crédules. D'ailleurs, certaines mauvaises langues francophones l'ayant accusée de vouloir "flamandiser" les services publics, elle se récrie! Brigitte ne veut qu'une chose: que l'administration fonctionne au mieux *"sans remplacer les fonctionnaires"*.

Non, Brigitte n'ira pas jusque-là. Ce serait un peu trop voyant. En revanche, d'autres mauvaises langues susurrent qu'il existe des moyens plus insidieux et plus efficaces pour flamandiser en douce. Tenons-en le pari.

Est-ce un hasard si, au même moment, la radio (au journal de 7 h) annonçait qu'Yves Leterme, le nouveau ministre-président de la Flandre, entendait renforcer la présence flamande à Bruxelles, notamment par la construction d'hôpitaux qui seront réservés aux patients flamands, couverts par leur propre sécurité sociale?

Vert mais pas moins flamand

Le 12 juillet, Jef Tavernier (*Groent!*), ministre de l'environnement, pourtant en instance de départ forcé, du gouvernement flamand, a annoncé qu'il s'apprêtait à déposer un recours au Conseil d'État. Il tient, en effet, à s'opposer au permis d'allongement de la piste de décollage de l'aéroport de Liège-Bierset, permis, selon Tavernier, indûment octroyé par son collègue wallon, Michel Foret. Horreur! ce dernier n'avait-il pas négligé de se concerter avec la Région flamande toute proche dont les habitants risquaient d'être perturbés?

Question à l'ex-Excellence: a-t-il soutenu les Bruxellois victimes des nuisances sonores causées par Zaventem?

Haute société et démocratie

"La haute société, mode d'emploi" fait la une de couverture du *Vif/L'Express* (13/08/04) qui trace le portrait de la haute société "belge".

"Paternaliste et proche de la monarchie, le club restreint des nantis se porte bien, merci. Opportuniste et intelligente, la vieille noblesse a su, dès le XIXe siècle, s'allier à la meilleure bourgeoisie pour redorer son blason" met en exergue la reporter D. Klein.

Aujourd'hui, souligne l'enquête, "tactique et intelligente, la haute sait se montrer accueillante **aux nouveaux riches provenant de plus en plus de Flandre**. "Les Flamands qui accèdent à un certain niveau pensent devoir s'assimiler à la francophonie pour être admis dans les cercles exclusifs du milieu capitaliste et d'influence", déplore le baron Paul de Meester, président d'honneur de Besix." Et il est précisé: "Selon Valérie d'Alkemade, sociologue de l'ULB, l'élite de l'élite réunit la fine fleur de la noblesse (soit de 10 à 15 % des 20.000 à 25.000 nobles que compte la Belgique) et la crème de la grande bourgeoisie, parfois anoblée de fraîche date (...) la haute se caractérise en outre par la persistance d'un style de vie particulier, **par l'occupation quasi monopolistique des sphères d'influence** - mais pas du pouvoir politique dont ses représentants sont souvent considérés avec dédain par la haute - et par leur exceptionnel cumul de capitaux. (...)

"Faire partie de la 'Belgique d'en haut', c'est avoir un carnet d'adresses qui permet d'appeler Pierre ou Paul dans le monde entier, ce qui vous aide à vous refaire professionnellement en cas de besoin, résume de Jonghe".

(...) La haute société parle traditionnellement le français chez elle." Se voulant "patriote belge", la haute ne se soucie cependant guère du sort des zones déshéritées de son pays. Ce n'est pas sa raison d'être.

Résurgence de l'Ancien Régime, ce phénomène de caste autocentrée, de pouvoir économique et "d'influence occulte, à face de discrétion" nous amène à la réflexion générale de José Saramago,

prix Nobel de littérature de 1998, parue dans *Le Monde diplomatique* d'août 2004: "Que reste-t-il de la démocratie?"

A méditer:

"Le fait que la démocratie puisse être définie avec beaucoup de précision ne signifie pas qu'elle fonctionne réellement. (...) La démocratie est apparue dans Athènes vers le Ve siècle avant J.C.; elle supposait la participation de tous les hommes libres au gouvernement de la cité. (...)

Seconde observation: à Rome, continuatrice des Grecs, le système démocratique n'est pas parvenu à s'imposer. L'obstacle vint du pouvoir économique démesuré d'une aristocratie latifundiste qui voyait dans la démocratie un ennemi direct. (...)

Parler de démocratie deviendra de plus en plus absurde si nous nous obstinons à l'identifier à des institutions qui ont pour noms partis, Parlement, gouvernement, **sans procéder à un examen de l'usage** que ces derniers font du vote leur ayant permis d'accéder au pouvoir. Une démocratie qui ne s'autocritique pas se condamne à la paralysie. (...) En effet, dire gouvernement "socialiste" ou "social-démocrate", ou encore "conservateur" ou "libéral" et l'appeler "pouvoir" n'est qu'une opération esthétique bon marché. C'est prétendre nommer quelque chose qui ne se trouve pas là où l'on voudrait nous le faire croire! Car le pouvoir, le vrai pouvoir, se trouve ailleurs: c'est le pouvoir économique. Celui dont on aperçoit les contours en filigrane, mais qui nous échappe lorsque l'on cherche à s'en approcher et qui contre-attaque s'il nous prend envie de restreindre son emprise en le soumettant aux règles de l'intérêt général".

Belgique, royauté, imbroglio institutionnel: cadre non dénué d'intérêt pour que s'exerce plus aisément ce vrai pouvoir du cercle restreint de l'Argent, au nom du libre marché, de l'UE et de la loi du plus fort. Peuples wallon et flamand, hier et aujourd'hui, le cadet de ses soucis.

Marc de MIDDELEER

Solution du jeu de la p. 13.

1 - b, 2 - a, 3 - c, 4 - b, 5 - a, b, c.

Le 3 octobre 2004 à 12 h., le Cercle franco-wallon de Paris organisera

UN BANQUET RÉPUBLICAIN FRANCO-WALLON

à la guinguette Le Martin pêcheur, à Champigny-sur-Marne

(un plan sera fourni aux participants) P.A.F.: 38 € (vin rouge, blanc ou rosé compris et à discrétion)

Orchestre musette

Renseignements et inscriptions: s'adresser à Jacques Liénard, 49 B, avenue C. de Gerlache, 4000 Liège, tél. et télécopie: 04 253 26 47 - Cpte bancaire: 063-0088539-13

Wallonie-France ASBL

ée sous le parrainage de MM. Pierre BERTRAND, Sénateur honoraire ; Robert COLLIGNON, gremestre d'Amay et Président du Parlement wallon ; Philippe DETROZ, professeur ; Jacques DUPONT, ident de Wallonie Libre ; Denis GRIESMAR ; Jean-Marie JAMOLET, ancien Bourgmestre d'Esneux ; Dr Jean-Pierre LEVECQ, ancien Député ; André PATRIS, Directeur honoraire de la Maison de la Francité ; Roger PINON, Professeur d'Ecole normale e.r. ; Marc SUTTOR, Maître de conférences à l'Université d'Artois.

Avec la collaboration de Mmes Geneviève DAVOISE, Edwine FASTREZ et Monique WESMAEL ; MM. Pierre BERTRAND, Jean BONNIVERT, CHANTECLER, Boris COUNE, Jacques DEHAES, Marc DE MIDDELEER, Guy DENIS, Paul DURIEUX, Joël GOFFIN, Patrick HEUSCHEN, Daniel JOZIC, Adrien LAURANT, Jacques LIÉNARD, Pierre-René MÉLON, Pierre MÉLOT, OCULUS, André PATRIS, Marc PHILIPPE, Jacques ROGISSART, Eric SMETS, Marc SUTTOR.

Collectif directeur : Mme M. WESMAEL et MM. J. BONNIVERT, J.-Y. CHARLIER, B. COUNE, M. DE MIDDELEER, J. DUPONT, A. LAURANT, J. LIÉNARD, P.-R. MÉLON, P. MÉLOT, A. PATRIS, J. ROGISSART, M. SUTTOR.

Rédacteur en chef : Jacques LIÉNARD, 49 B, av. de Gerlache, 4000 Liège - Tél. + fax : 04 253 26 47.

Secrétaire de rédaction : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple - Tél. 085 51 25 52.

Secrétaire de rédaction adjoint : Boris COUNE, 88, rue de Limoges, 4130 Tilff - Tél. 04 388 27 00.

Composition et mise en page : Monique WESMAEL - Tél. + fax : 04 253 26 47

Trésorier : Jacques BONNIVERT, 14, rue des Aubépines, 4130 Tilff - Tél. 04 388 20 90.

Secrétaire et éditeur responsable : Jacques-Yves CHARLIER, 34, r. de la Baume, 4470 St-Georges s/ Meuse - Tél. + fax : 04 275 36 20, GSM : 04 77 29 63 24.

Correspondants

Brabant wallon:

Louvain-la-Neuve: Rodolphe LAMY, 6, Clos du Cheval Godet, 1340 Ottignies - GSM : 0479 87 90 64.

Hainaut:

Charleroi: Etienne HUVELLE, 19, rue François Givron, 6210 Frasnes-lez-Gosselies - Tél. : 071 85 43 89

Mons: Jean-Pierre LEVECQ, 9, rue Guy de Brès, 7000 Mons - Tél. : 065 35 56 32.

Tournai-Mouscron : Olivier DUBRAY, 46, boulevard de l'Est, 7800 Ath - Tél. : 068 28 668.

Liège:

Huy-Waremme: Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple - Tél. : 085 51 25 52.

Ourthe et Meuse: Paul DURIEUX, 8, rue du Gravier, 4051 Vaux-s/Chèvremont - Tél. : 04 263 69 17.

Verviers: Hermès HEINEN, 55, avenue F. Desonay, 4801 Stembert - Tél. : 087 22 06 40.

Namur:

Éric MERTENS, 81, route de Hesbaye, 5310 Eghezée - Tél. : 081 81 23 45, fax : 081 81 24 72.

Sud-Luxembourg :

Jeanine THYS, 31, rue L. Colleaux, 6762 Saint-Mard - Tél. : 063 57 71 58.

Bruxelles:

André PATRIS, 16, avenue Père Agnello, 1150 Bruxelles - Tél. : 02 770 90 60.

France métropolitaine:

Claude JADOUL, 6, square Patenne, 75020 Paris - Tél. + fax : (00 33) 1 43 71 61 09 -

Courriel: c.jadoul@wanadoo.fr

Pierre MÉLOT, Le Barsac, 07230 Payzac - Tél. : (0033) 4 75 39 99 32.

ABONNEMENT

Simple :	Belgique : 15 €	France : 17,50 €
Soutien :	Belgique : 20 €	France : 22,50 €
Étudiant, chômeur :	Belgique : 8 €	France : 10,50 €

À verser au compte 068 - 2271983 - 76 de Wallonie-France à 4130 Tilff ,
Pour la France : envoyez un chèque en précisant bien votre nom et votre adresse au trésorier,
M. Jacques BONNIVERT, 14, rue des Aubépines, B 4130 Tilff - Belgique.

[http : //www.multimania.com/wallofrance](http://www.multimania.com/wallofrance)